



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
27 juillet 2007
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2007

10-14 septembre 2007, New York

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Plan stratégique du FNUAP et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Plan stratégique pour 2008-2011 : accélérer l'application
par les pays du Programme d'action de la Conférence
internationale sur la population et le développement**

Rapport de la Directrice exécutive

Résumé

Le plan stratégique du Fonds des Nations Unies pour la population est la cheville ouvrière de la programmation, des activités de gestion et des mécanismes de responsabilisation pour la période 2008-2011. Il répond à la résolution 59/250 de l'Assemblée générale concernant l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et prend en considération l'évolution que connaît l'aide internationale. Il fixe les orientations stratégiques et constitue un cadre d'ensemble pour les quatre années à venir qui permet d'orienter l'appui que le FNUAP donnera aux pays de programme afin de les aider à atteindre par eux-mêmes les objectifs de développement dans les trois domaines d'intervention interdépendants de la population et du développement, de la santé et des droits en matière de procréation et de l'égalité entre les sexes. Le plan stratégique se compose : a) d'un cadre de résultats en matière de développement, qui esquisse les objectifs et réalisations du Fonds dans les trois domaines d'intervention; b) d'un cadre de gestion axée sur les résultats; c) d'un cadre intégré d'allocation des ressources financières.

Les orientations stratégiques du FNUAP sont axées sur l'appui à la prise en mains et à la direction à l'échelon national et sur le renforcement des capacités, ainsi que sur les activités de sensibilisation et l'établissement de partenariats multisectoriels afin de progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elles guident



également le FNUAP en ce qui concerne la gestion axée sur les résultats, la réforme du système des Nations Unies, la mise en commun des connaissances et la mobilisation de ressources en faveur de la population et de la programmation dans le domaine de la santé procréative.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu général.....	5
II. Contexte.....	6
A. Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement : progrès et problèmes.....	6
B. Les objectifs du Millénaire pour le développement et l'évolution de l'aide internationale.....	8
III. Utiliser les enseignements tirés de l'expérience.....	9
IV. Grandes orientations stratégiques.....	10
V. Cadres de résultats en matière de développement.....	11
A. Modalités d'exécution.....	12
B. Problèmes intersectoriels.....	14
C. Domaine d'intervention 1 : population et développement.....	15
D. Domaine d'intervention 2 : santé et droits en matière de procréation.....	19
E. Domaine d'intervention 3 : égalité des sexes.....	24
F. Renforcement des capacités nationales.....	28
VI. Cadre de résultats de gestion.....	29
A. Gestion axée sur les résultats.....	29
B. Partenariats.....	32
C. Réforme de l'Organisation des Nations Unies.....	32
D. Responsabilisation et contrôle.....	34
E. Viabilité et bonne gestion des ressources.....	36
F. Renforcement de l'action sur le terrain.....	37
VII. Cadre intégré de ressources financières.....	38
A. Flux de ressources nécessaires pour la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement.....	38
B. Ressources nécessaires au FNUAP pour la période 2008-2011.....	38
VIII. Suivi, évaluation et rapports.....	40
A. Suivi.....	40
B. Évaluation.....	41
C. Rapports.....	41
IX. Mise en œuvre et gestion du plan stratégique.....	42
A. Au niveau des pays.....	43
B. Aux niveaux mondial et régional.....	43
C. Organigramme.....	44

X. Éléments de décision.....	45
Annexes	
A. Cadre de résultats en matière de développement	47
B. Cadre de résultats en matière de gestion	51

I. Aperçu général

1. La mission du FNUAP est d'aider les pays à utiliser les données relatives à la population pour élaborer des politiques et des programmes qui visent à ce que la pauvreté recule et à ce que toutes les grossesses soient voulues, à ce que toutes les femmes puissent accoucher sans risque, à ce que les jeunes ne contractent pas le VIH et à ce que toutes les filles et toutes les femmes soient traitées dignement et avec respect. Elle s'inscrit dans le prolongement du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et offre aux pays une assise qui les aide à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs convenus sur le plan international. Des progrès notables ont été faits ces dernières années mais le FNUAP ne s'est pas encore totalement acquitté de sa mission dans bon nombre de pays. Les facteurs démographiques, les mauvaises conditions qui entourent la santé procréative et l'omniprésence des inégalités entre les sexes sont interdépendants et jouent un rôle dans la pauvreté et la médiocrité des résultats obtenus sur le plan du développement. Les taux de fécondité ont baissé dans les pays en développement, passant de 6,2 enfants par femme pendant la période 1950-1955 à 2,9 pendant la période 2000-2005, mais dans le même temps ils ont diminué de façon beaucoup plus modeste dans les pays les moins avancés (PMA) puisqu'ils ont été ramenés de 6,7 à 5 enfants par femme, ce qui dénote un déséquilibre dans les progrès accomplis à l'échelle mondiale.

2. Chaque année, les méthodes contraceptives modernes permettent d'empêcher 187 millions de grossesses non désirées dans les pays en développement. Toutefois, 201 millions de femmes n'ont toujours pas accès aux contraceptifs. Les besoins des jeunes, notamment en matière de prévention du VIH, sont en moyenne deux fois moins souvent satisfaits que ceux des adultes. Tous les ans, 529 000 femmes meurent en couches ou pendant la grossesse et plus d'un million d'enfants perdent leur mère. La mortalité maternelle parmi les adolescentes dont l'âge est compris entre 15 et 19 ans est deux à trois fois plus élevée que celle des femmes dont l'âge est compris entre 20 et 34 ans. Si l'on satisfaisait la demande en contraceptifs qui ne l'est pas encore, on pourrait prévenir quelque 68 000 décès maternels liés à des interruptions volontaires de grossesse pratiquées dans de mauvaises conditions.

3. Près de 40 millions de personnes vivent avec le VIH/sida et quelque 3 millions en sont mortes en 2006. Le VIH/sida et d'autres problèmes de santé sexuelle et procréative ont beaucoup de causes communes. Le fait d'établir un lien entre la santé sexuelle et procréative et le VIH/sida offre de nombreux avantages sur le plan de la santé publique. La santé et les droits en matière de procréation constituent l'une des principales raisons pour lesquelles l'on n'est pas parvenu à tenir les promesses relatives à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes. Les mentalités sexistes et les difficultés rencontrées par les femmes et les adolescentes pour prendre des décisions concernant leur santé sexuelle et procréative expliquent en bonne partie la persistance des problèmes de santé sexuelle et procréative.

4. La communauté internationale sait toute l'importance que revêtent les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement pour les objectifs du Millénaire pour le développement en général et pour la réduction de la pauvreté en particulier. À l'occasion du Sommet mondial de 2005, les dirigeants mondiaux se sont engagés à assurer à tous, d'ici à 2015, l'accès à la médecine procréative. À l'échelon des pays, les objectifs de la Conférence sont de plus en plus fréquemment incorporés dans les stratégies de réduction de la pauvreté et les cadres,

plans et politiques de développement national. Les progrès restent cependant inégaux et dans bien des endroits la prise en mains du programme de la Conférence par les populations reste limitée.

5. Compte tenu de ce qui précède et fort des enseignements tirés de l'expérience, le FNUAP a fait de son nouveau plan stratégique la cheville ouvrière de la programmation, des activités de gestion et des mécanismes de responsabilisation pour 2008-2011. Le plan répond à la résolution 59/250 de l'Assemblée générale concernant l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et servira à orienter l'élaboration des programmes et le suivi des résultats et des progrès. Il constitue un cadre d'ensemble pour les quatre années à venir qui permet d'orienter l'appui que le FNUAP donnera aux pays de programme afin de les aider à atteindre par eux-mêmes les objectifs de développement dans les trois domaines d'intervention interdépendants de la population et du développement, de la santé et des droits en matière de procréation et de l'égalité entre les sexes. Le plan stratégique se compose : a) d'un cadre de résultats en matière de développement, qui esquisse les objectifs et réalisations du Fonds dans les trois domaines d'intervention; b) d'un cadre de gestion axée sur les résultats; c) d'un cadre intégré d'allocation des ressources financières.

6. *Élaboration du plan stratégique.* Ces 18 derniers mois, le FNUAP a organisé de nombreuses consultations internes et externes. À l'issue de consultations avec les membres du Conseil d'administration, en octobre 2006, à l'occasion d'un atelier consacré à la démarche générale à adopter pour le plan stratégique, le FNUAP s'est associé au PNUD, à UNIFEM et à l'UNICEF pour examiner comment harmoniser les méthodes utilisées, notamment avec l'adoption d'une nomenclature commune et d'une terminologie harmonisée relatives à la gestion axée sur les résultats, et a bénéficié pour ce faire de la participation du bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). Il a également organisé de nouvelles consultations informelles avec le Conseil d'administration pendant les mois de janvier, mars et mai 2007. Le concours précieux apporté par le Conseil d'administration à l'occasion de ces consultations et de sa session annuelle de 2007 a guidé l'élaboration et la mise au point du plan stratégique pour 2008-2011. Les bureaux de pays et les divisions du siège ont été étroitement associés à la formulation du plan. Le FNUAP a eu à cœur de renforcer les effets de synergie et les liens entre le plan et d'autres cadres et composants, notamment le programme mondial et les programmes régionaux, le système d'allocation de ressources, les programmes de pays, la structure institutionnelle et le budget d'appui biennal.

II. Contexte

A. Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement : progrès et problèmes

7. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence à l'échelon des pays ont été considérables, comme le montre le bilan dressé 10 ans après la Conférence (voir à ce sujet la publication intitulé *The World Reaffirms Cairo: Official Outcomes of the ICPD at Ten Review*). Les objectifs de la Conférence sont de en plus souvent incorporés dans les cadres, plans et politiques de développement national, notamment les stratégies de réduction de la pauvreté. Toutefois, les progrès ont été inégaux d'une région et d'un pays à un autre et d'un

objectif à un autre. De façon générale, les taux de mortalité maternelle n'ont guère reculé depuis 20 ans. Pour chaque décès maternel, on dénombre 30 femmes souffrant de blessures débilantes, telles que la fistule obstétrique. Certes le taux d'utilisation de moyens contraceptifs a augmenté, mais les besoins des femmes appartenant au quintile socioéconomique le plus pauvre sont loin d'être satisfaits. Les complications liées à des interruptions volontaires de grossesse provoquent 13 % des décès maternels dans le monde et ce pourcentage est encore plus élevé parmi les jeunes femmes.

8. Le nombre de femmes vivant avec le VIH est plus élevé que jamais. La féminisation de l'épidémie est alimentée par les inégalités entre les sexes et est particulièrement notable dans certaines régions, comme l'Afrique subsaharienne. Les participants à la Conférence internationale sur la population et le développement ont préconisé que la prévention du VIH, notamment pour les femmes et les jeunes, se fasse dans le cadre des services de santé sexuelle et procréative. Or, seul un faible pourcentage de jeunes ont accès à des informations et à des services complets sur le VIH et la santé sexuelle et procréative, et il faut d'urgence intensifier les mesures prises dans ce domaine.

9. Le bilan dressé 10 ans après la Conférence a fait apparaître les progrès accomplis et les mesures prises pour intégrer les préoccupations des populations dans certains aspects du développement. Le Programme d'action de la Conférence a insisté sur le fait qu'il fallait fonder toutes les phases des politiques et programmes sur des données valables, fiables, à jour, ventilées par sexe et comparables au niveau international. Toutefois, les données disponibles présentent encore des lacunes et leur utilisation reste insuffisante.

10. Le Programme d'action comporte des objectifs et mesures stratégiques pour lever les obstacles à l'égalité entre les sexes. Plus d'un tiers des pays qui ont participé au bilan mondial dressé 10 ans après la Conférence ont déclaré avoir adopté des politiques pour éliminer la discrimination contre les femmes; toutefois, un tiers seulement ont prévu d'accorder une protection aux filles et aux femmes dans le cadre de la Constitution. L'enquête mondiale menée en 2006 auprès des parlementaires a révélé que la mise en œuvre du Programme d'action achoppait principalement sur les questions très délicates de la santé et des droits des femmes en matière de procréation et la santé procréative des adolescents. Cela montre à quel point il faut que le FNUAP fasse mieux connaître l'importance des objectifs de la Conférence.

11. Rares sont les pays qui proposent l'ensemble des services de santé sexuelle et procréative, et la prise en mains du programme de la Conférence, notamment aux échelons sous-national et local, a été limitée. Les progrès n'ont pas été constants et se sont heurtés à l'insuffisance du financement et à la modestie des moyens des systèmes de santé nationaux et des allocations budgétaires sur le plan national, et ont également été freinés par l'adoption de politiques verticales axées sur telle ou telle maladie. Il est crucial d'aborder les questions relatives à la santé procréative en respectant les particularités culturelles. Durant la période 2008-2011, le FNUAP et ses partenaires de développement devront s'attacher à accélérer les progrès de façon à atteindre les objectifs fixés à l'échelon des pays tout en renforçant les capacités.

B. Les objectifs du Millénaire pour le développement et l'évolution de l'aide internationale

12. Le plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011 se situe résolument entre le Sommet du Millénaire de 2000, sommet historique au cours duquel les dirigeants mondiaux ont adopté à l'unanimité la Déclaration du Millénaire, qui a donné naissance aux objectifs du Millénaire pour le développement, et 2015, année fixée pour atteindre ces objectifs. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est subordonnée à l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Plusieurs faits nouveaux sont intervenus depuis l'adoption du plan de financement pluriannuel du Fonds pour 2004-2007. Les participants au Sommet mondial de 2005 ont adopté dans le Document final une nouvelle cible consistant à assurer à tous, d'ici à 2015, l'accès à la médecine procréative et ont décidé de la faire figurer dans les stratégies nationales mises en œuvre pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. L'Assemblée générale a adopté la Déclaration politique sur le VIH/sida à l'occasion de sa réunion de haut niveau en 2006, par laquelle elle a réaffirmé sa volonté d'assurer à tous, d'ici à 2015, l'accès à la santé en matière de reproduction (résolution 60/262). Ces engagements réaffirment la pertinence des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier les objectifs 1, 3, 4, 5 et 6.

13. De nouvelles modalités relatives à la prise en mains à l'échelon national, à la direction et à la responsabilisation ont été mises au point afin de tenir compte de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale concernant l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et de la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement. Cela devrait faciliter un appui budgétaire plus direct, le financement commun et le déplacement en amont de l'appui aux politiques et des activités de renforcement des capacités. Cela pourrait influencer notablement sur la façon dont le FNUAP et d'autres organismes des Nations Unies viennent en aide aux États Membres. Le Fonds a consacré plusieurs analyses à l'appui qu'il apporte aux approches sectorielles et conseillé les bureaux de pays à cet égard. Il est prévu de procéder à une évaluation de la programmation du Fonds en 2007-2008 compte tenu de l'évolution de l'aide internationale.

14. Le FNUAP a participé de façon active et constructive aux initiatives de réforme du système des Nations Unies. Il saisit toutes les occasions qui lui sont offertes pour intégrer fermement les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les cadres de planification, notamment à l'échelon des pays, conformément à la résolution 59/250 de l'Assemblée générale concernant l'examen triennal complet. Il redoublera d'efforts pour établir une corrélation entre les objectifs de la Conférence et les objectifs du Millénaire pour le développement dans le cadre des mécanismes de planification et de développement nationaux, compte tenu des nouvelles conditions qui règnent dans le domaine de la coopération au service du développement.

15. La persistance des effets de l'épidémie de VIH/sida pose un problème de développement majeur à l'échelle mondiale. Dans de nombreuses régions, les nouvelles infections touchent principalement les jeunes (groupe des 15-24 ans) et représentent 40 % des infections des personnes de plus de 15 ans. Au niveau mondial

et dans les différentes régions, de plus en plus de femmes vivent avec le VIH. Le Fonds continuera à axer ses interventions sur la prévention du VIH parmi les femmes et les filles et à renforcer sa programmation et ses partenariats, conformément à la répartition des tâches décidée par ONUSIDA, à laquelle il adhère sans réserve.

16. L'aide publique au développement dont ont bénéficié les pays de programme a récemment augmenté mais reste insuffisante pour que les pays en développement puissent véritablement mettre en œuvre le Programme d'action de la Conférence. La planification familiale est un élément crucial de la santé procréative, notamment aux fins de la réduction de la mortalité maternelle. Or, le financement des services de planification familiale a diminué fortement ces 10 dernières années, aussi bien en montant absolu exprimé en dollars qu'en proportion du financement consacré aux activités relatives à la population. Cela explique pourquoi les taux de mortalité et de morbidité maternelles sont restés pratiquement inchangés dans la plupart des régions pauvres. Il sera impératif de veiller à ce que des ressources accrues soient consacrées à la santé procréative.

III. Utiliser les enseignements tirés de l'expérience

17. Le FNUAP a tiré les enseignements d'un certain nombre d'évaluations, notamment des examens internes et des examens externes indépendants. Ces enseignements, l'analyse exposée dans le rapport de synthèse sur le plan de financement pluriannuel (DP/FPA/2007/7, Part I) et les consultations approfondies menées avec les bureaux de pays permettent de mieux cerner les atouts et les lacunes du Fonds. La section V du présent rapport est consacrée aux enseignements tirés dans les trois domaines d'intervention, à savoir la population et le développement, la santé et les droits en matière de procréation, et l'égalité entre les sexes. Dans l'ensemble, il apparaît que le plan de financement pluriannuel en cours a aidé le FNUAP à s'acquitter de sa mission et à suivre ses orientations stratégiques et lui a permis d'agir de façon à parvenir aux réalisations qui avaient été retenues.

18. L'un des principaux enseignements est que les objectifs du plan de financement pluriannuel actuel sont vastes et méritent d'être affinés dans le nouveau plan stratégique afin que se dessine plus clairement le créneau qui pourrait être celui du FNUAP, notamment dans le cadre de partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies. De même, les réalisations et indicateurs se sont révélés trop vastes pour permettre de savoir qui était derrière les interventions au service du développement. Étant donné le haut niveau des réalisations, le FNUAP règlera la question de l'attribution dans le nouveau plan stratégique en définissant clairement les produits dont il assumera la responsabilité. L'insuffisance des données par pays relatives aux indicateurs touchant les objectifs et réalisations du plan de financement pluriannuel est un problème auquel il faut remédier si l'on veut faciliter le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et des objectifs du Millénaire pour le développement et l'établissement de rapports connexes. Le plan stratégique comprend un ensemble d'indicateurs, de données de référence et de cibles.

19. S'agissant du cadre de gestion axée sur les résultats qui figure dans le plan de financement pluriannuel, le FNUAP a beaucoup progressé au cours de la période 2004-2007. Il a affiné ses systèmes de gestion axée sur les résultats au moyen de divers outils tels que les rapports annuels établis par les bureaux de pays, le système Atlas, le système de suivi des retombées du plan de financement pluriannuel

(système i-Track) et le système d'évaluation et de perfectionnement. L'évaluation des systèmes de gestion axée sur les résultats a permis de formuler les recommandations suivantes : a) il convient d'adapter le mécanisme de communication de l'information de façon à faire apparaître plus clairement les contributions du FNUAP au développement et les résultats obtenus; b) il faut adopter des indicateurs de résultat plus objectifs que ceux qui sont communiqués à l'initiative des intéressés; c) il y a lieu d'améliorer l'efficacité du FNUAP en incitant chacun à décrire les méthodes employées et à faire usage des enseignements tirés de l'expérience.

20. Le FNUAP a estimé que le cadre intégré d'allocation des ressources lui était très utile pour programmer et suivre l'utilisation des ressources pendant la durée du plan de financement pluriannuel. Le Fonds harmonisera son système d'allocation des ressources pour 2008-2011 (voir DP/FPA/2007/18) avec son plan stratégique pour 2008-2011 et fera concorder les indicateurs utilisés dans le système d'allocation des ressources avec ceux retenus dans le cadre de résultats en matière de développement qui figure dans son plan stratégique.

IV. Grandes orientations stratégiques

21. Faisant fond sur l'analyse des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la réforme du système des Nations Unies, les enseignements tirés de ses programmes et les données reçues des pays de programme et des principaux acteurs, le FNUAP entend continuer d'appliquer ses grandes orientations stratégiques, en se concentrant sur les éléments énoncés ci-après.

22. De manière concrète, le Fonds aidera les pays à mettre en œuvre les priorités qu'ils ont établies compte tenu des objectifs fixés lors de la Conférence, en se fondant sur le principe de *la prise en charge et de la direction des programmes par les pays eux-mêmes et les communautés concernées*. Il s'attachera à associer le plus grand nombre au *renforcement des capacités nationales*, en s'employant à promouvoir la mise en place de systèmes et d'institutions à l'intention des organisations gouvernementales et des groupes de la société civile. À ce titre, le FNUAP fournira une assistance technique aux pays de programme pour les aider à mettre en œuvre les priorités convenues au niveau national. Il s'emploiera en outre à renforcer durablement les capacités institutionnelles dans ces pays et prêtera une attention particulière aux organisations intergouvernementales régionales et aux institutions régionales, ainsi qu'au renforcement de la coopération Sud-Sud.

23. Le FNUAP continuera de mettre l'accent sur la participation aux *activités de sensibilisation* aux niveaux mondial, régional et national. Grâce à la sensibilisation et à la concertation politique, le Fonds contribuera à améliorer les capacités d'analyse et d'élaboration des politiques dans les pays de programme. Il devra pour ce faire aider les pays à concevoir des politiques et à les mettre en œuvre. Le Fonds ne participe pas directement à la mise en œuvre mais il a un rôle critique à jouer pour aider les pays et les organisations de la société civile à appliquer les stratégies arrêtées par la Conférence internationale sur la population et le développement. Il s'attachera à donner plus de visibilité aux grandes questions examinées lors de la Conférence, par le biais des principaux médias aux niveaux national, régional et mondial.

24. Le FNUAP s'attachera à promouvoir un réel dialogue, qui devra se traduire par une allocation accrue de *ressources financières* nationales et internationales au profit des programmes portant sur la population et la santé procréative, qui sont propres à lutter contre la pauvreté et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

25. Conformément à la résolution 59/250 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet, le FNUAP coopérera étroitement avec tous les États Membres et les organismes partenaires des Nations Unies à la poursuite de la *réforme du système des Nations Unies*, qui offre l'occasion d'améliorer la mise en œuvre des recommandations issues de la Conférence internationale sur la population et le développement au niveau national. Le Fonds soutiendra activement les initiatives lancées par les pays, telles que les stratégies de lutte contre la pauvreté et les approches sectorielles, pour faire en sorte que la réforme contribue réellement à améliorer la vie des personnes et des communautés dans les pays de programme. Il aidera en outre les pays à faire en sorte que les questions examinées lors de la Conférence figurent en bonne place dans les secteurs correspondants qui seront financés au moyen du budget général.

26. Le FNUAP continuera de promouvoir l'objectif de renforcement de la maîtrise par les régions des activités visant à donner suite à la Conférence internationale sur la population et le développement et d'améliorer les moyens de mise en œuvre du Programme d'action, aux niveaux tant régional que national. La création ou le renforcement des *partenariats multisectoriels* établis avec d'autres organismes des Nations Unies, des institutions internationales, régionales et nationales et des organisations non gouvernementales (ONG) tiennent une place centrale dans les orientations établies par le Fonds.

27. Le FNUAP continuera de renforcer le concept de *gestion axée sur les résultats* dans les activités de planification, de vérification de la qualité, de suivi et d'évaluation en vue d'améliorer la transparence et le contrôle des activités. Il s'engage à promouvoir la *mise en commun des connaissances* et l'échange d'expériences et de données actualisées avec ses partenaires et les groupes intéressés dans le monde entier.

28. Afin que le renforcement des capacités nationales occupe une place centrale dans ses orientations stratégiques, le FNUAP devra redoubler d'efforts pour faire en sorte que son personnel soit mieux à même de s'adapter à un contexte changeant en matière de développement et qu'il puisse répondre aux attentes plus grandes des gouvernements. Conformément aux grandes orientations stratégiques susmentionnées, le plan stratégique pour la période 2008-2011 comporte trois cadres interdépendants, à savoir, le cadre de résultats en matière de développement, le cadre de gestion axée sur les résultats et le cadre intégré d'allocation des ressources, qui sont décrits ci-après.

V. Cadre de résultats en matière de développement

29. Les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux énoncés lors de la Conférence internationale sur la population et le développement fournissent le cadre général voulu pour définir les résultats visés par le cadre de développement. Nonobstant les changements qui sont survenus dans le monde, les domaines d'intervention du FNUAP – population et développement, santé et droits en matière

de procréation et égalité des sexes – demeurent aussi valables que jamais et continuent de revêtir une importance fondamentale.

30. Les objectifs énoncés dans le plan stratégique pour les trois domaines d'intervention sont les suivants :

- *Population et développement* : utilisation systématique des analyses de la dynamique démographique pour faire en sorte que les investissements accrus dans les programmes portant sur l'égalité des sexes, le développement des jeunes, la santé procréative et la lutte contre le VIH/sida contribuent à améliorer la qualité de la vie, à réaliser le développement durable et à faire reculer la pauvreté;
- *Santé et droits en matière de procréation* : accès universel à la santé procréative d'ici à 2015 et accès universel à des services complets de prévention du VIH d'ici à 2010, l'objectif étant d'améliorer la qualité de la vie;
- *Égalité entre les sexes* : promouvoir l'égalité entre les sexes et donner aux femmes et aux adolescentes les moyens d'exercer leurs droits, en particulier leurs droits en matière de procréation, et de vivre à l'abri de la discrimination et de la violence.

31. Pour chacun de ces objectifs, des réalisations précises sont énoncées en tenant compte de l'avantage comparatif du Fonds. Les produits définis au niveau mondial pour toutes les réalisations sont propres à chacun des divisions ou groupes du siège du FNUAP, selon son domaine de compétence, et facilitent l'exécution des produits aux niveaux régional et national. Les régions peuvent choisir des réalisations précises, qui répondent aux priorités des pays qu'elles recouvrent. Les produits sont alors définis par la division géographique correspondante au Fonds. Le programme mondial et les programmes régionaux du FNUAP décrivent en détail les produits à exécuter aux *niveaux mondial et régional*, dont le Fonds sera entièrement comptable. Les pays peuvent choisir de manière sélective les réalisations visées par le cadre de résultats qui correspondent le mieux aux priorités définies dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), étant donné qu'elles répondent aux priorités qu'ils ont établies à cet égard. Les produits à réaliser au niveau national sont en conséquence définis selon les réalisations visées dans le Plan-cadre, et rattachés à la réalisation correspondante visée dans le cadre de résultats. Celui-ci est défini à l'annexe A, de même que les objectifs, les réalisations et les indicateurs. Conformément à ce cadre, les produits dont le FNUAP est comptable sont énoncés dans le document consacré au programme mondial et aux programmes régionaux (voir DP/FPA/2007/19).

A. Modalités d'exécution

32. Le principe directeur sous-tendant toutes les activités de coopération pour le développement du système des Nations Unies est la maîtrise des programmes par les pays eux-mêmes et le rôle pilote joué par ceux-ci, notamment s'agissant de l'utilisation et du renforcement des systèmes nationaux, de la responsabilisation, de l'harmonisation et de la gestion axée sur les résultats. Le FNUAP est profondément attaché aux principes de la maîtrise et du pilotage des programmes par les pays et du renforcement des capacités nationales, qui forment la clef de voûte de son plan stratégique et, à vrai dire, de toutes ses activités opérationnelles et ses programmes.

Cela étant, les modalités d'exécution décrites ci-après, qui sont fondées sur le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, permettront d'orienter la mise en œuvre du cadre de résultats énoncé dans le plan stratégique.

33. Le FNUAP souscrit pleinement au Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001-2020 et à la résolution 55/279 qui vise à répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés. Il entend poursuivre ses efforts concertés en vue de faciliter l'exécution des engagements énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles, qui relèvent de ses activités de renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans les domaines de la population et du développement, de la santé et des droits en matière de procréation et de l'égalité entre les sexes. Il s'attache en priorité à répondre aux besoins des pays les moins avancés qui, dans le système d'allocation des ressources du Fonds, relèvent de la catégorie A, c'est-à-dire le groupe de pays qui reçoivent la plus large part des ressources allouées aux programmes, car ce sont eux qui sont les plus en retard dans la réalisation des objectifs fixés lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (voir également DP/FPA/2007/18). Le Fonds continuera d'inclure dans ses programmes à l'intention des PMA la réalisation d'une analyse sur les tendances observées s'agissant des résultats en matière de développement visés dans le plan stratégique.

34. Afin que les pays et les populations puissent exercer un contrôle accru sur les programmes, le FNUAP aide à mettre en œuvre dans ses programmes et ses politiques à tous les niveaux une approche privilégiant les droits de l'homme dans le contexte de la Conférence internationale sur la population et le développement. Cette approche privilégie l'ouverture, l'interdépendance, la participation et la non-discrimination. Une attention spéciale sera accordée aux groupes de la société qui sont exclus et marginalisés, à tous les niveaux.

35. Les opérations menées par le FNUAP à tous les niveaux sont guidées par l'importance que revêtent le respect de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Le Fonds entend renforcer les programmes en faveur de l'égalité des sexes pour les trois objectifs du plan stratégique et il s'attachera à faire en sorte que les filles et les femmes puissent bénéficier et tirer pleinement parti, dans des conditions d'égalité, des possibilités et des ressources disponibles grâce aux interventions qu'il finance. Cela étant, il est déterminé à veiller à ce que les activités de collecte et d'analyse des données, les politiques, les programmes et les services prennent systématiquement en compte les différences entre les sexes afin de rendre les interventions aussi efficaces que possible et à redoubler d'efforts pour associer les hommes et les garçons en tant que partenaires à l'action menée en vue de promouvoir l'égalité entre les sexes.

36. Le FNUAP s'attache depuis longtemps à encourager la coopération Sud-Sud. Le rapport publié récemment par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud accorde un rang de priorité élevé à cette démarche pour permettre aux pays en développement de faire face aux nouveaux défis. Conformément à la résolution 60/212 de l'Assemblée générale et à d'autres résolutions relatives à la coopération Sud-Sud, le Fonds continuera de contribuer à approfondir, à intensifier et à renforcer la coopération Sud-Sud, notamment la coopération triangulaire. Dans ses programmes et à travers les activités qu'il mène dans les pays et par l'intermédiaire de ses bureaux de pays, il intégrera des modalités visant à appuyer la coopération Sud-Sud grâce à l'exploitation accrue des capacités locales en tant que moyen de

mettre en commun les pratiques optimales. Le Fonds entend renforcer et relancer la coopération Sud-Sud, et suivre ses apports grâce à un indicateur adapté défini dans le cadre de résultats.

37. L'adoption d'une démarche tenant compte des particularités culturelles, un domaine dans lequel le FNUAP a développé des compétences, un savoir-faire technique et des capacités, est un aspect fondamental des programmes. On peut ainsi élaborer des programmes en se fondant sur une bonne compréhension des valeurs et des systèmes de croyance, ainsi que des pratiques sociales d'où procèdent les normes en vigueur, et déterminer les valeurs positives et les pratiques propres à faciliter et à promouvoir plus efficacement la santé et les droits en matière de procréation au niveau local. La connaissance des particularités culturelles, de même que la sensibilisation et la participation des collectivités locales aux activités, sont des éléments essentiels pour garantir l'efficacité de l'aide et des changements durables.

B. Problèmes intersectoriels

38. Les problèmes intersectoriels qui seront pris en considération dans les trois domaines d'intervention du plan stratégique sont décrits ci-après.

39. *Recentrage des problèmes touchant les jeunes.* Les jeunes occupent une place centrale dans les trois domaines d'intervention du FNUAP. Le Fonds entend coopérer avec les gouvernements et les autres interlocuteurs dans le domaine du développement, notamment, l'UNICEF, l'OMS et la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF), en vue de recommander une augmentation des investissements dans la santé, l'éducation et la création de débouchés à l'intention des jeunes, l'objectif étant de faire reculer la pauvreté, de saisir les possibilités offertes par la dynamique démographique et de s'attaquer aux questions critiques que sont la santé sexuelle et procréative, la prévention du VIH et l'égalité entre les sexes. Le Fonds s'attachera en particulier à promouvoir le droit des jeunes de participer à tous les niveaux de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des politiques. Il fera porter ses efforts sur les groupes de la société les plus vulnérables et marginalisés, y compris les adolescentes. Il est essentiel de nouer des relations avec ces groupes pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

40. *Situations d'urgence et aide humanitaire.* Le FNUAP se concentre sur le renforcement des capacités et de la volonté d'intégrer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les programmes de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires, de transition et de relèvement au niveau national. Les activités dans ce domaine se fonderont sur la stratégie adoptée par le Conseil d'administration en 2006 (voir DP/FPA/2006/14), qui tient compte de la réforme de l'action humanitaire de l'ONU et de ses incidences sur les opérations menées par le FNUAP et prend en considération le rôle central que joue le Fonds pour promouvoir la santé et les droits en matière de procréation et l'égalité entre les sexes dans les situations d'urgence humanitaire. On y reconnaît en outre la fonction spécifique du FNUAP dans le domaine de la santé procréative et pour ce qui est de l'information dans les situations d'urgence humanitaire. Cette forme d'aide est également essentielle lors du passage d'une situation d'urgence aux activités de développement.

41. *Attention particulière accordée aux groupes marginalisés et exclus.* Le FNUAP procèdera à la collecte et à l'analyse de données, ainsi qu'à la réalisation d'études qualitatives en vue de recenser les groupes exclus et marginalisés et d'évaluer leurs besoins, notamment en matière de santé sexuelle et procréative. Il s'adressera aux plus démunis, en particulier les adolescents et les jeunes défavorisés, les femmes victimes de violence ou d'abus, les jeunes ayant abandonné leurs études, les femmes touchées par le VIH, les femmes se livrant à la prostitution, les minorités et les peuples autochtones, les femmes handicapées, les réfugiés et les déplacés, les femmes vivant sous un régime d'occupation et les personnes âgées. Le Fonds encouragera ces groupes à participer à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des programmes de pays et des cadres de développement établis au niveau national.

C. **Domaine d'intervention 1 : population et développement**

42. *Les objectifs du Millénaire pour le développement et la Conférence internationale sur la population et le développement.* Les activités menées par le FNUAP continuent de jouer un rôle essentiel pour faire reculer la pauvreté (objectif 1 du Millénaire pour le développement), notamment eu égard aux projections de la croissance démographique dans le monde en développement, où plus de 90 % de la croissance sera enregistrée dans les pays les plus pauvres et parmi les couches les plus pauvres de la population de ces pays. Cette croissance n'est pas entièrement le fait d'une fécondité souhaitée. Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale dans les couches les plus pauvres de la population y comptent pour beaucoup. La stratégie pour la réduction de la pauvreté étant devenue le principal mécanisme par le biais duquel les pays pauvres peuvent bénéficier d'un allègement de leur dette, de prêts assortis de conditions de faveur et d'une aide des donateurs, le FNUAP collaborera avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les partenaires de développement et d'autres acteurs en vue d'incorporer les questions mises en relief lors de la Conférence internationale sur la population et le développement aux stratégies de développement établies par les pays. De plus, compte tenu du nombre considérable de jeunes, jamais atteint dans l'histoire, le Fonds recommandera de réaliser des investissements stratégiques dans la santé et le développement de cette catégorie de population, en insistant sur les avantages – du point de vue du capital humain – que l'on peut tirer du dividende démographique, et de rompre le cycle de la pauvreté qui se transmet d'une génération à l'autre. Par dividende démographique, on entend les avantages qui peuvent découler pour un pays d'une augmentation de la part de la population active par rapport à la population totale et d'une baisse de la proportion de la population non adulte par suite de la transition démographique.

43. **Objectif 1.** Cet objectif consiste à encourager le recours systématique à des analyses de la dynamique démographique pour faire en sorte que les investissements accrus dans les programmes portant sur l'égalité entre les sexes, le développement de la jeunesse, la santé en matière de procréation et la lutte contre le VIH/sida contribuent à améliorer la qualité de la vie, à réaliser le développement durable et à faire reculer la pauvreté. Il faut davantage tenir compte des questions liées à la population, à la santé procréative et à l'égalité entre les sexes dans les politiques publiques, notamment dans les plans de préparation aux situations d'urgence et dans les pays sortant d'un conflit. Les données relatives à ces questions revêtent une importance fondamentale, notamment pour mener des activités de sensibilisation

fondées sur des données factuelles et suivre les progrès accomplis vers les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux fixés lors de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le FNUAP renforcera ses activités de collaboration avec les gouvernements et les partenaires de développement en vue d'inscrire les questions et les objectifs mis en relief lors de ladite conférence dans le processus intergouvernemental mondial, ainsi qu'aux niveaux national et local, en encourageant plus avant la concertation et les activités de sensibilisation fondées sur des données factuelles et en promouvant activement la collecte, l'analyse et l'utilisation de données dans les activités de planification, de mise en œuvre et de suivi du développement.

44. *Enseignements tirés de l'exécution des programmes.* Lors de la période couverte par l'actuel plan de financement pluriannuel et le plan précédent, le FNUAP a tiré un enseignement majeur de la première série de stratégies pour la réduction de la pauvreté, à savoir que les principales interventions, notamment celles se rapportant à la dynamique démographique, à l'égalité entre les sexes et à la prévention et au traitement du VIH, n'étaient pas suffisamment intégrées à ces stratégies. En conséquence, dans le cadre de son nouveau plan stratégique, le Fonds aidera les pays de programme à veiller à ce que ces interventions figurent en bonne place dans les plans et les budgets établis aux niveaux national et local. De plus, les questions touchant la population qui revêtent une importance nouvelle, à savoir les migrations, le vieillissement, l'urbanisation et l'environnement, reçoivent une attention accrue de la part de la communauté internationale, et le FNUAP devrait redoubler d'efforts pour les intégrer à ses programmes. Un autre enseignement important a été que la prise en compte dans les plans d'intervention en cas d'urgence des questions abordées lors de la Conférence internationale sur la population et le développement est la manière la plus efficace et la plus rentable de s'assurer que les questions liées à la santé procréative, aux inégalités entre les sexes et aux données sont prises en compte dans les programmes de secours humanitaires. La réforme de l'action humanitaire en cours a permis de relever plusieurs lacunes comme, par exemple, l'absence de données objectives et fiables sur les populations dans les situations de crise qui soient ventilées par sexe et fournies en temps voulu. Il est de plus en plus souvent demandé au Fonds d'étoffer les compétences dont il dispose actuellement en vue de répondre au besoin de données démographiques sur les situations de crise ou de transition.

45. *Enjeux et défis.* Avec une croissance démographique plus marquée dans les pays et parmi les couches les plus pauvres de la population, il devient urgent d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux fixés par la Conférence internationale sur la population et le développement. Les dirigeants réunis lors du Sommet mondial de 2005, ont pris l'engagement de formuler et de mettre en œuvre des stratégies globales de développement au niveau national en vue d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'agit de veiller à ce que les pays tiennent compte des liens existant entre les questions liées à la population et la réduction de la pauvreté et de l'importance que revêtent les investissements dans la santé procréative, dans l'égalité entre les sexes et dans la jeunesse. De plus, il importe que les pays allouent suffisamment de ressources à ces activités et qu'ils soient conscients du rôle que jouent ces investissements pour lutter contre la pauvreté. Les questions relatives à la population qui prennent une importance nouvelle, notamment l'évolution de la pyramide des âges ou la croissance urbaine et ses conséquences sur la réduction de la pauvreté, sont souvent

laissées de côté dans les plans de lutte contre la pauvreté. Pourtant, ces questions doivent être prises en compte dans toute analyse détaillée de la pauvreté et dans toute action engagée à cet égard. Dans de nombreux pays, les systèmes de production des données continuent d'être médiocres, ce qui empêche de planifier efficacement les activités de développement. Il faudra remédier à cette situation en investissant dans les recensements, les enquêtes sur les ménages et l'amélioration des registres administratifs afin que des données puissent être collectées aux fins de l'analyse et utilisées en vue d'élaborer des politiques et de suivre les progrès accomplis vers les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux fixés lors de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Réalisation 1 : Intégration de la dynamique démographique et de ses liens avec l'égalité des sexes, la santé sexuelle et procréative et le VIH/sida aux politiques publiques, aux plans de réduction de la pauvreté et aux cadres de dépenses.

46. Les compétences acquises par le FNUAP en matière d'analyse démographique et le fait qu'il collabore depuis longtemps avec les gouvernements pour l'intégration des questions de population à la planification du développement et l'utilisation des données aux fins du développement sont des atouts précieux pour élaborer des stratégies de réduction de la pauvreté fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement. L'avantage comparatif du FNUAP réside dans sa capacité à utiliser avec efficacité l'analyse démographique en vue d'établir des diagnostics en matière des scénarios de pauvreté, à assurer à tous un accès à la santé procréative en vue de lutter contre la pauvreté et à effectuer des analyses thématiques transversales et établir des liens avec les données économiques (par exemple, l'analyse coûts/avantages des investissements dans la santé procréative). La stratégie pour la réduction de la pauvreté donne en outre au FNUAP une occasion supplémentaire de veiller à ce que la dynamique démographique, la santé procréative, la lutte contre le VIH/sida et l'égalité des sexes soient intégrées aux processus nationaux de développement, y compris les budgets. Le FNUAP travaillera en partenariat notamment avec la Banque mondiale, le PNUD et les commissions régionales de l'ONU. Le renforcement permanent de la base factuelle sur les liens entre population et pauvreté permettra une meilleure concertation sur les politiques à adopter. L'existence et la force de ces liens dépendent généralement du contexte et sont propres à la région visée; il est donc essentiel d'acquérir des connaissances et de les mettre en commun dans les régions pour que la base de connaissances puisse être adaptée aux particularités locales. Le FNUAP appuiera le renforcement des capacités nationales en ce qui concerne l'intégration de l'égalité des sexes, la santé procréative et le VIH/sida dans les plans de mesures d'urgence en cas de catastrophe.

Réalisation 2 : Intégration des droits et des besoins multisectoriels des jeunes aux politiques publiques, aux plans de réduction de la pauvreté et aux cadres de dépenses, en mettant à profit le dividende démographique.

47. Il est essentiel de faire porter les efforts sur les jeunes, notamment les adolescentes, en particulier en ce qui concerne la santé sexuelle et procréative, la prévention du VIH et la participation sociale pour mettre un terme à la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre et pour que le bonus démographique résultant de la baisse de la fécondité se traduise dans la réalité, plus particulièrement dans les pays en transition. En coordination avec les gouvernements et d'autres partenaires, le FNUAP s'efforcera d'intégrer les questions multisectorielles intéressant les jeunes dans les stratégies pour la réduction de la pauvreté et les

cadres d'élaboration des politiques et veillera à ce que les jeunes aient le droit de participer à tous les niveaux de l'élaboration, de l'application et du suivi des politiques nationales.

Réalisation 3 : Données sur la dynamique démographique, l'égalité des sexes, les jeunes, la santé sexuelle et procréative et le VIH/sida disponibles, analysées et utilisées aux niveaux national et infranational pour élaborer des politiques et programmes et suivre leur mise en œuvre.

48. Les organismes des Nations Unies et les autres partenaires de développement reconnaissent le rôle actif de premier plan joué par le FNUAP dans l'appui aux activités de collecte de données, en particulier les recensements dans les pays en développement. Le FNUAP continuera d'apporter un soutien technique et financier; à cette fin, il organisera des campagnes de sensibilisation et mobilisera des ressources pour la collecte, l'analyse, l'utilisation et la diffusion de données ventilées par sexe. Il jouera aussi un rôle de premier plan pour améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation des données, avant, pendant et après les crises afin que les partenaires humanitaires et de développement, comme le HCR, l'UNICEF et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, coordonnent mieux la planification des programmes et des politiques. Les pays s'étant engagés à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, il faut, maintenant plus qu'avant, avoir accès à des informations de qualité. Les dirigeants politiques du monde entier ont fait de l'accès universel à la santé en matière de procréation d'ici à 2015 un objectif du Millénaire pour le développement, ce qui signifie que le FNUAP contribuera, dans une très large mesure, au suivi de la réalisation de cet objectif en appuyant la mise au point d'indicateurs appropriés et en aidant les pays à collecter et analyser les données sources de ces indicateurs. Le FNUAP fera aussi en sorte qu'il soit plus facile d'obtenir et d'utiliser des données sexospécifiques, notamment dans le cadre des recensements auxquels il apportera son soutien en prélude à la série de recensements de 2010. Cent onze pays procéderont au recensement de leur population pendant la période visée par le plan stratégique, à savoir 23 en 2008-2009 et 88 en 2010-2011.

Réalisation 4 : Intégration des questions de population qui commencent à se poser – en particulier les migrations, l'urbanisation, l'évolution de la pyramide des âges (passage à l'âge adulte/vieillesse) ou encore la population et l'environnement – aux programmes de développement élaborés aux niveaux mondial, régional et national.

49. Plusieurs questions de population qui commencent à se poser avec plus d'acuité sont au centre des préoccupations de la communauté internationale. La question des migrations internationales est devenue urgente en raison de l'ampleur, de la croissance et de la diversité des flux migratoires actuels à l'échelle mondiale. Cette question est aussi étroitement liée à d'autres questions auxquelles le FNUAP s'intéresse comme la réduction de la pauvreté et l'équité sociale, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et les activités axées sur les groupes défavorisés, en particulier les jeunes, sur le VIH/sida et sur la santé sexuelle et procréative. Le FNUAP s'attachera essentiellement à établir un corpus de connaissances sur les migrations, la collecte de données, le renforcement des capacités et la diffusion de politiques en vue d'appuyer les initiatives prises par les pays pour faire face aux problèmes posés par les migrations internationales. L'évolution de la pyramide des

âges est une question importante qui mérite l'attention. Le prochain examen quinquennal du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement ne manquera pas de replacer la question du vieillissement au centre des débats internationaux et de l'élaboration des politiques nationales au cours des prochaines années. Étant donné que la moitié de la population mondiale vit dans des villes et que, selon les estimations, les effets de cette croissance urbaine toucheront, avant tout, les pauvres, la question de l'urbanisation demeurera importante. Le FNUAP contribuera à l'élaboration d'une base de connaissances et fera campagne en faveur de l'intégration de ces questions de population dans les processus de planification.

D. Domaine d'intervention 2 : santé et droits en matière de procréation

50. *Les objectifs du Millénaire pour le développement et la Conférence internationale sur la population et le développement.* Le Sommet mondial de 2005 a abouti à la reconnaissance du rôle fondamental de la santé procréative dans la réalisation des OMD et à l'inclusion, dans l'OMD 5, du nouvel objectif consistant à assurer l'accès universel à la santé procréative. La déclaration politique sur le VIH/sida adoptée par l'Assemblée générale souligne combien il est important d'établir un lien entre la santé sexuelle et procréative et le VIH/sida. La réaffirmation de ces engagements ouvre des perspectives, mais il y a encore des difficultés à surmonter. Les OMD qui sont le plus étroitement liés à la santé sexuelle et procréative (OMD 5 et 6) sont ceux pour lesquels les progrès ont été les moins sensibles. La santé procréative contribue en outre à réduire la mortalité infantile (OMD 4). Si l'on n'atteint pas l'OMD 3 (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), il sera difficile d'atteindre les OMD 5 et 6. L'accès universel à la santé procréative d'ici à 2015 doit s'étendre aux populations les plus vulnérables, notamment les femmes vivant dans la pauvreté et les adolescents.

51. Objectif 2 : Accès universel à la santé procréative d'ici à 2015 et accès universel à une prévention complète du VIH d'ici à 2010, l'objectif étant d'améliorer la qualité de vie. La santé procréative consiste à protéger et promouvoir les droits des individus et des couples en matière de procréation grâce à l'accès à des services et des informations sanitaires complets pour répondre aux besoins en matière de santé sexuelle et procréative, qu'il s'agisse de la santé physique ou de la santé mentale, tout au long de la vie. L'épidémie de sida est intégralement liée à la santé sexuelle et procréative : la majorité des infections à VIH sont transmissibles sexuellement ou liées à la grossesse, l'accouchement et l'allaitement.

52. *Enseignements tirés de l'exécution des programmes.* Malgré les avancées sur le plan politique et la progression des engagements concernant la santé procréative, l'absence de répercussions de ces progrès au niveau des ressources et de l'amélioration des programmes nationaux, en particulier les systèmes de santé, a été un obstacle majeur à la réalisation des objectifs en matière de santé sexuelle et procréative, notamment la baisse des taux de mortalité et de morbidité maternelles. Des modèles efficaces ont été mis au point pour fournir des soins de santé sexuelle complets; cependant, ces initiatives sont souvent restées éparses et n'ont pas dépassé le stade expérimental. Il est essentiel de tirer parti des avancées politiques et de la modélisation pour élaborer des programmes efficaces de plus grande portée, notamment ceux qui sont destinés aux populations marginalisées. Il est fondamental de donner aux gouvernements les moyens de renforcer leur système de santé. Le

FNUAP aide les pays à intégrer la santé et les droits en matière de procréation et les approches différenciées selon le sexe, à renforcer le secteur de la santé et à mobiliser des fonds. On a constaté que les responsables politiques sont de plus en plus favorables à l'établissement de liens entre la santé sexuelle et procréative et le VIH/sida, notamment dans le Plan d'action de Maputo, mais ces liens sont loin d'être effectivement établis. La pénurie de produits contraceptifs et l'impossibilité de se les procurer à un prix abordable sont les principaux obstacles à l'accès de tous à la santé procréative.

53. *Enjeux et défis.* Les problèmes de santé procréative sont la cause de près d'un sixième des maladies et décès prématurés au niveau mondial et d'un tiers chez les femmes en âge de procréer. Pourtant, il est toujours très difficile de mobiliser des moyens politiques et financiers suffisants.

54. Compte tenu de l'évolution de la nature de l'aide au développement, il est fondamental de promouvoir la santé sexuelle et procréative. Avec les nouvelles formes d'aide, il est de plus en plus difficile de déterminer quelle est la part des montants promis par les donateurs qui est affectée à la santé sexuelle et procréative. Exception faite du VIH/sida, l'aide destinée à la santé sexuelle et procréative risque donc d'être moindre. Si l'on veut tenir compte des besoins des groupes marginalisés en matière de santé sexuelle et procréative et de prévention du VIH, il faudra adopter une approche multisectorielle. Pour ce faire, il faudra renforcer la cohésion des programmes du FNUAP entre les différents niveaux de l'organisation ainsi qu'avec d'autres organismes, notamment l'UNICEF, l'OMS, la Banque mondiale et ONUSIDA.

55. Seul un système de santé qui fonctionne bien permet d'améliorer la santé sexuelle et procréative et de réduire la mortalité et la morbidité maternelles. Le renforcement des systèmes de santé est complexe et exige beaucoup d'efforts; il faut pour cela moderniser et agrandir les établissements de soins et assurer un approvisionnement fiable en produits contraceptifs. Il faut aussi planifier les ressources humaines de façon adéquate et élaborer des politiques en la matière – une tâche difficile qui est encore compliquée par l'incidence du VIH et les migrations (exode des cerveaux) du personnel de santé, en particulier les infirmières et sages-femmes et les agents de première ligne pour les soins de santé procréative primaires. Les catastrophes ou les crises n'ont pas les mêmes effets sur les femmes et les fillettes et sur les hommes et les garçons, mais les besoins de tous en matière de santé sexuelle et procréative restent réels. En cas de crise, il se peut que certains besoins fondamentaux soient oubliés. Les femmes ont des besoins spécifiques en matière de santé, y compris pendant les crises et, souvent, plus la situation se détériore, plus leurs besoins sont nombreux. De plus, souvent les systèmes de santé des pays d'accueil ne peuvent pas répondre à ces besoins.

56. En outre, la recherche-développement en santé procréative est limitée. Par conséquent, les méthodes contraceptives sont pour l'essentiel les mêmes depuis 20 ans. Le monde de la santé, à l'échelle planétaire, s'intéresse maintenant de plus en plus aux nouveaux outils diagnostiques, vaccins, traitements et produits nécessaires à la prévention du VIH et des maladies sexuellement transmissibles (MST). Il faut de toute urgence informer les jeunes et faire en sorte qu'ils aient accès à des services de prévention, compte tenu notamment de la propagation alarmante du VIH/sida parmi les jeunes femmes. La croyance selon laquelle ces services peuvent inciter les adolescentes à avoir leur premier rapport sexuel à un âge précoce est encore forte, même si elle est en fait exagérée. Il faut fournir aux jeunes

un ensemble minimal de services sociaux (prévention du VIH, des grossesses précoces et de la violence sexiste, formation à la vie pratique, aptitude à gagner sa vie, etc.).

57. Dans le présent domaine d'intervention, les réalisations contribuent à la concrétisation du premier objectif du Programme d'action de la CIPD concernant la santé procréative et les droits en matière de procréation pour faire en sorte que « les informations complètes et factuelles et toute la gamme de services de santé en matière de procréation, y compris la planification familiale, soient accessibles, d'un coût abordable, pratiques et acceptables pour tous les usagers » [par. 7.5 a)]. Le FNUAP se propose de contribuer à améliorer l'accès à ces services pour les individus et les communautés, en particulier les femmes et les jeunes, et encouragera aussi l'adoption de mesures visant à promouvoir et à protéger leurs droits en matière de procréation. Les réalisations contribuent à la bonne santé procréative en assurant l'accès aux soins essentiels en matière de sexualité et de procréation et de prévention du VIH et en encourageant les comportements positifs en matière de santé. La réalisation 1 vise à créer un cadre général permettant de parvenir aux autres réalisations (2, 3, 4, 5).

Réalisation 1 : Promotion des droits en matière de procréation et de la demande de santé sexuelle et procréative et intégration de l'ensemble essentiel de mesures de santé sexuelle et procréative, y compris les produits et personnels de santé, aux politiques publiques de développement et aux cadres d'action humanitaire, et renforcement du suivi de leur mise en œuvre.

58. Le FNUAP mettra en place des politiques, programmes et services visant à protéger et faire respecter les droits en matière de procréation. Il favorisera l'accès à un ensemble essentiel de mesures de santé sexuelle et procréative en l'intégrant aux politiques publiques, aux plans concernant les ressources humaines consacrées à la santé, aux systèmes de réglementation sanitaire et aux cadres de dépenses. Il soulignera combien il est important de combattre la violence contre les femmes et les filles, en mettant notamment l'accent sur la santé mentale, qui fait partie intégrante de la santé procréative.

59. La pénurie de produits de santé procréative d'un coût abordable est toujours un obstacle majeur à l'accès universel aux services de santé procréative et de prévention du VIH. Le FNUAP continuera de travailler en partenariat avec la Coalition pour la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative en ce qui concerne le Programme mondial pour l'approvisionnement en contraceptifs qui vient d'être lancé. Dans le cadre du renforcement de la capacité des systèmes de santé à répondre aux besoins en matière de santé sexuelle et procréative, le FNUAP s'emploiera à faire en sorte que les systèmes et plans nationaux d'approvisionnement soient renforcés, notamment grâce à l'augmentation de la part du budget national allouée à ces produits, et à pourvoir aux besoins immédiats en produits des pays qui connaissent une pénurie.

60. Dans les régions touchées par les crises humanitaires, le FNUAP continuera à encourager et appuyer l'inclusion systématique de la santé sexuelle et procréative dans la préparation aux situations d'urgence, l'action humanitaire et pendant les périodes de transition et de redressement. Il faudra pour cela renforcer les capacités des acteurs humanitaires pour qu'ils intègrent la santé sexuelle et procréative à leurs programmes et faire campagne pour doter les cadres de financement de l'aide humanitaire de ressources accrues. Le FNUAP appuiera la mise en place de l'« ensemble minimal de services initiaux » et fournira des trousseaux de santé

procréative d'urgence. Il continuera à nouer des partenariats avec des organismes de secours humanitaires comme le HCR, l'Organisation internationale des migrations, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et d'autres membres du Comité permanent interorganisations pour l'aide humanitaire.

61. Si l'on veut remédier comme il se doit à la situation déplorable en matière de santé procréative, il faut s'attaquer aux problèmes économiques plus généraux comme la marginalisation sociale et les règles et pratiques touchant des sujets sensibles comme le comportement sexuel, la toxicomanie et les rapports de force hommes-femmes. Il faut redoubler d'efforts pour comprendre les facteurs qui déterminent l'utilisation des services de santé procréative et de prévention du VIH et la promotion des comportements sains. Le FNUAP contribuera à accroître la demande de santé procréative en donnant aux communautés les moyens de faire valoir et d'exercer leurs droits en la matière et en aidant les prestataires de services à comprendre qu'ils ont des devoirs à cet égard.

Réalisation 2 : Accroissement de l'accès à des services de santé maternelle de qualité et du recours à ces services afin de réduire la mortalité et la morbidité maternelles, notamment par la prévention des avortements non médicalisés et la prise en charge de leurs complications.

62. Le FNUAP aidera à la mise en place d'une gamme continue de soins de santé maternelle dans le cadre de la santé procréative et du droit à la santé. Il travaillera en étroite collaboration avec des partenaires membres du système des Nations Unies, comme l'UNICEF, l'OMS et la Banque mondiale, et d'autres organisations (par exemple, le Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile) en coordonnant l'action et en mobilisant un appui pour renforcer les systèmes de santé, notamment les services de santé maternelle. Le Fonds mettra l'accent sur le renforcement des capacités pour développer les services de santé maternelle, y compris la planification familiale, afin de prévenir les grossesses non désirées et les avortements non médicalisés. Le FNUAP renforcera les capacités de mise en œuvre des politiques nationales en matière de ressources humaines afin d'accroître le nombre de sages-femmes pour dispenser les soins obstétriques essentiels et d'urgence. Il mettra en outre l'accent sur la prise en charge des complications dues aux avortements non médicalisés et la prise en considération des causes de morbidité maternelle comme la fistule obstétricale et la dépression post-partum. Le FNUAP contribuera, avec d'autres partenaires, aux activités générales de prévention de la transmission mère-enfant du VIH/sida (PTME plus), axées sur la santé de la mère qui compléteront les activités de l'UNICEF dans ce domaine axées sur l'enfant. Le Fonds renforcera la prévention de la primo-infection à VIH chez les femmes enceintes et des grossesses non désirées chez les séropositives et, en partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment l'UNICEF, l'OMS et ONUSIDA, il appuiera le programme mondial de développement de la PTME au niveau national.

Réalisation 3 : Amélioration de l'accès des individus et des couples à des services de planification de la famille volontaire et de qualité, et de l'utilisation de ces services en fonction du nombre d'enfants désiré.

63. Le FNUAP s'emploiera de toute urgence à renforcer les programmes de planification de la famille en les intégrant à des services complets de santé procréative. Les deux partenaires dans le couple seront encouragés à utiliser des préservatifs pour prévenir les IST et les infections à VIH, et la grossesse. En

collaboration avec les gouvernements et des partenaires comme l'IPPF, il contribuera à améliorer l'accès à toute une gamme de moyens de contraception modernes, notamment parmi les plus vulnérables, comme les femmes vivant dans la pauvreté et les séropositifs, notamment les jeunes. En outre, on s'efforcera d'améliorer les services, en particulier les services d'orientation, pour faciliter la prise de décisions en connaissance de cause. Il sera important d'assurer un approvisionnement fiable et régulier en produits contraceptifs et d'élaborer des stratégies visant à stimuler la demande, comme la communication stratégique et la mobilisation communautaire.

Réalisation 4 : Accroissement de la demande, de l'accès et de l'utilisation concernant des services de qualité, de prévention du VIH et des IST, en particulier pour les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables, y compris les populations dont la situation humanitaire est préoccupante.

64. Le FNUAP appuiera, avec d'autres partenaires, le renforcement des programmes de prévention du VIH. Dans le cadre de la répartition des tâches établie par ONUSIDA, le FNUAP poursuivra ses activités de prévention parmi les femmes et les filles, distribuera des préservatifs et mènera des activités de prévention à l'intention des jeunes qui ont abandonné leurs études et d'autres groupes vulnérables. En tant que coparrain de la Coalition mondiale sur les femmes et le sida, le FNUAP appuiera le suivi de la mise en œuvre, au niveau national, de directives et bonnes pratiques pour réduire la vulnérabilité, atténuer les effets et donner aux femmes et aux filles les moyens de se protéger de l'infection. On s'attachera notamment à réduire les obstacles à l'utilisation des services de santé sexuelle et procréative, à tenir compte des besoins des femmes vivant avec le VIH en matière de santé sexuelle et procréative et à promouvoir une approche globale du VIH et de la prostitution. En coopération avec les coparrains d'ONUSIDA, dont l'OMS, le FNUAP s'emploiera à concrétiser au niveau national la stratégie mondiale de prévention et de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et les liens entre la santé sexuelle et procréative et le VIH/sida.

Résultat 5 : Accès des jeunes à des services de santé sexuelle et procréative, de prévention du VIH et de la violence sexiste et initiation renforcée aux réalités liées à la santé sexuelle et procréative en tenant compte des besoins des deux sexes, dans le cadre d'une stratégie plurisectorielle globale de développement des jeunes.

65. Le FNUAP appuiera la mise en place d'un ensemble minimal de services d'hygiène procréative et de services sociaux destinés aux jeunes et, en particulier, aux populations démunies ou vulnérables. Étant donné la nature plurisectorielle de la coordination, celle-ci s'impose pour les questions intéressant les jeunes. Le FNUAP s'efforcera, en partenariat avec la Banque mondiale notamment, de préconiser l'inclusion de ces services dans les cadres nationaux de développement. Le Fonds appuiera, en outre, une initiation des jeunes aux réalités liées à la santé sexuelle et procréative qui tienne compte des besoins des deux sexes. Ceci supposera notamment une collaboration avec l'UNICEF et l'UNESCO si l'on veut que les programmes d'éducation permettent aux adolescents de développer leur propre identité, leurs propres valeurs, d'acquérir un esprit critique et d'exercer leurs droits. Dans le cas des jeunes non scolarisés, le FNUAP continuera de prendre des initiatives en matière de programmes, selon la définition d'ONUSIDA, en s'occupant en priorité des jeunes filles marginalisées et des adolescentes exposées au risque d'un mariage et d'une grossesse précoces, des adolescents qui travaillent

et des jeunes couples. Une attention particulière sera accordée à la participation des jeunes, lesquels seront encouragés à faire preuve d'un esprit d'initiative.

E. Domaine d'intervention 3 : égalité des sexes

66. *Les objectifs du Millénaire pour le développement et la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).* Lors du Sommet du Millénaire de 2000 et du Sommet mondial de 2005, les gouvernements ont réaffirmé que la réduction de la pauvreté et le développement passaient par le respect de l'égalité des sexes. La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes constitue un objectif en soi; elle est également primordiale pour la réalisation de tous les autres objectifs du Millénaire. Le FNUAP a pour mission essentielle d'assurer la santé et les droits en matière de procréation de tous. En collaboration avec UNIFEM et d'autres organismes des Nations Unies, le Fonds contribue également de manière essentielle à la promotion de mesures générales propres à favoriser l'égalité des sexes aux niveaux mondial, régional et national et s'appuie pour cela sur les conclusions de la CIPD. La CIPD confère au FNUAP une responsabilité particulière en ce qui concerne certains des aspects spécifiques de la question de l'égalité des sexes; le Fonds ayant acquis des compétences certaines dans ce domaine dans plusieurs pays, il continuera, en collaboration avec le système des Nations Unies et dans le cadre de partenariats, à faire progresser les droits fondamentaux des femmes et des filles en faisant porter l'accent sur la santé et les droits en matière de procréation et il exploitera les atouts qui lui sont propres en tenant compte des priorités et des spécificités nationales.

67. Bien que des progrès considérables aient été faits depuis la tenue de la Conférence internationale sur la population et le développement et l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les décalages entre la politique et la pratique revêtent une importance particulière pour la plupart des femmes et des filles qui vivent dans la pauvreté ou qui appartiennent à des groupes marginalisés. Au cours du prochain cycle quadriennal, le FNUAP contribuera de manière beaucoup plus significative au renforcement des capacités nationales concernant les programmes en faveur de l'égalité entre les sexes dans les principaux domaines qui relèvent de sa compétence et dans lesquels il possède des atouts comme en témoignent les réalisations énoncées dans le plan stratégique. En plus de ses contributions à la réalisation de l'objectif 3 du Millénaire sur la promotion de l'égalité des sexes, le Fonds contribuera, par le biais de ses activités d'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans les domaines de la population et de la santé procréative, à la réalisation des autres objectifs de réduction de la pauvreté, d'éducation primaire et de santé du Millénaire (notamment les objectifs 1, 2, 3, 4, 5 et 6).

Objectif 3 : Promotion de l'égalité des sexes et exercice par les femmes et les adolescentes de leurs droits fondamentaux, en particulier leurs droits en matière de procréation, et leur droit de vivre à l'abri de la discrimination et de la violence.

68. Le FNUAP considère que la question de l'égalité des sexes est d'une importance essentielle pour toutes les organisations et tous les gouvernements, même si cette question n'a pas fait l'objet de l'attention prioritaire qui s'impose. Présent dans plus de 140 pays, le Fonds ne cesse de mener des activités de plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes, en même temps que d'autres organismes des

Nations Unies. Compte tenu de la place centrale qu'occupe la question de la parité dans toutes les politiques de développement, le Fonds plaidera toujours activement en faveur des mesures prises par les différentes institutions à l'échelle du système afin d'assurer la parité entre les sexes, conformément à leurs mandats. De même, tout en prenant résolument parti pour l'égalité des sexes, le Fonds appuiera les plans concernant l'égalité des sexes qui vont dans le même sens que son plan stratégique.

69. En partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, le FNUAP poursuivra la sensibilisation et la concertation politique avec ses partenaires sur les grandes stratégies destinées à favoriser l'égalité des sexes. Conformément à l'avantage relatif que possède le Fonds et au créneau stratégique qu'il occupe, un accent particulier sera mis sur deux aspects de fond de la question de l'égalité des sexes : a) la promotion des droits en matière de procréation; et b) la lutte contre les violences sexuelles et sexistes qui nuisent à la santé sexuelle et procréative, notamment dans les situations d'urgence et dans les conflits.

70. *Enseignements tirés.* Dans un grand nombre de pays, le FNUAP a contribué à mobiliser un appui en faveur de l'adoption de politiques favorisant l'égalité des sexes et de lois sur la violence envers les femmes et les filles, la mutilation génitale féminine et le mariage d'enfants. Toutes ces pratiques ont des effets néfastes notamment pour la santé sexuelle et procréative. Le FNUAP a œuvré aux côtés d'agents potentiels de changement tels que les responsables masculins, les notables et les responsables communautaires et religieux qui connaissent bien les communautés locales et possèdent la légitimité voulue pour plaider en faveur d'un changement endogène en respectant la diversité des cultures. La question de la santé procréative et celle de l'égalité des sexes sont désormais intégrées dans les programmes publics du fait que ces partenaires ont entrepris d'y réfléchir; il en est résulté en même temps une prise en charge et une mobilisation au niveau national et communautaire.

71. Le FNUAP œuvre à la protection de la santé sexuelle et procréative des communautés en crise et s'efforce de trouver une solution au problème de la violence sexiste. Dans de nombreuses situations d'urgence, le Fonds a joué un rôle de premier plan en appuyant les soins prénatals, l'accouchement assisté, les soins obstétricaux d'urgence pour les femmes enceintes, l'accès à des services de planification familiale ainsi que de prévention du VIH/sida et de la violence sexiste. À cet égard, son aptitude inégalée en matière de collecte et d'analyse de données s'est avérée d'une très grande utilité pour le système des Nations Unies. Le FNUAP a aussi plaidé pour que la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité soit appliquée, notamment lorsque des actes de violence à caractère sexuel sont commis en période de conflit armé et il a contribué à renforcer les capacités nationales à cet effet. La multiplication notable des dispositifs mis en place et le perfectionnement des démarches entreprises dans le cadre de la lutte contre la violence sexiste sont encourageants. Il est toutefois essentiel de mieux responsabiliser ceux qui en ont la charge en assurant un suivi plus précis de leur action.

72. *Enjeux et défis.* Dans le plan de financement pluriannuel (PFP) en cours, la programmation n'a pas systématiquement pris en compte l'exigence d'égalité des sexes; le FNUAP doit donc relever le défi qui lui est lancé et intensifier ses efforts afin de maximiser l'efficacité des programmes qu'il appuie. Il est formellement établi que les inégalités entre les sexes sont l'une des principales raisons pour lesquelles la misère subsiste dans de nombreuses régions du monde où la santé

sexuelle et procréative de la population est également déficiente. Pour enrayer la transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre, il faut aussi faire des efforts en faveur des adolescentes et chercher à atteindre les groupes marginalisés et défavorisés.

73. De même, pour faire progresser l'égalité des sexes, il faut systématiquement prendre en compte les préoccupations relatives aux droits fondamentaux et les mettre en évidence dans toutes les opérations du FNUAP, en mettant l'accent sur les groupes les plus démunis, les plus exclus et les plus marginalisés, et notamment les peuples autochtones, les réfugiés et les personnes déplacées. En ce qui concerne les services de santé procréative, ceci suppose que l'on fasse en sorte que des services de haute qualité deviennent accessibles et abordables et soient appuyés par les communautés; que les femmes et les adolescentes soient informées de leurs droits et aient les moyens de négocier l'usage de ces services; qu'elles utilisent les mécanismes de recours et de réparation à leur disposition en cas de violation de ces droits et qu'elles puissent prendre des décisions concernant leurs choix de santé et de vie.

Résultat 1 : Intégration dans les politiques nationales, les cadres nationaux de développement et les lois nationales de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes et des adolescentes, et en particulier de leurs droits en matière de procréation.

74. En partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, le FNUAP continuera de plaider en faveur du renforcement des capacités nationales pour faire en sorte que les politiques nationales de développement et les cadres de financement – y compris les plans visant à donner suite aux objectifs du Millénaire pour le développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et les approches sectorielles – prennent systématiquement en compte la question de l'égalité des sexes et intègrent les normes internationales des droits de l'homme et les recommandations formulées au titre des procédures spéciales et par les organes conventionnels, parmi lesquels figure le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Au cours de la période d'exécution du plan stratégique, le FNUAP s'efforcera avant tout de soutenir les capacités nationales de mise en œuvre des politiques et d'application des lois, l'accent étant mis sur les droits en matière de procréation et la prévention des violences sexistes, ainsi que sur la poursuite du renforcement des capacités se rapportant à la budgétisation favorisant l'égalité des sexes. Un effort particulier sera fait pour élaborer des politiques et des plans qui tiennent compte des besoins particuliers des femmes et l'on veillera à ce que les droits en matière de procréation et les violences sexistes occupent une place centrale dans la planification préalable, les situations d'urgence et de posturgence, notamment dans le cadre du suivi de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

Résultat 2 : Promotion de l'égalité des sexes, des droits en matière de procréation et facilitation de l'autonomisation des femmes et des adolescentes grâce à un climat socioculturel propice à la participation des hommes et à l'élimination des pratiques néfastes.

75. Avec un climat socioculturel propice, le résultat 1 sera plus facile à atteindre. L'égalité des sexes et la santé sexuelle et procréative étant toujours des sujets délicats à aborder dans de nombreux pays, le FNUAP étendra sa collaboration avec divers partenaires afin de promouvoir un environnement socioculturel favorable à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et aux droits en matière de

procréation. Pour ce faire, le FNUAP intensifiera ses stratégies visant au renforcement de l'appui et de la participation des hommes et à l'élimination rapide de pratiques néfastes telles que la mutilation génitale féminine et le mariage d'enfants ou le mariage forcé. Il facilitera également l'organisation de cours sur la santé sexuelle et procréative tenant compte des besoins des deux sexes à l'intention des jeunes scolarisés ou non. Le FNUAP élargira en outre ses activités avec les réseaux nationaux, régionaux et mondiaux de guérisseurs traditionnels, de chefs religieux et d'organisations de la société civile afin de définir des normes socioculturelles favorables à l'égalité des sexes et aux droits en matière de procréation.

Résultat 3 : Renforcement des systèmes de protection des droits de l'homme (parmi lesquels figurent les conseils des droits de l'homme des différents pays, les médiateurs et les mécanismes de règlement des conflits) et des mécanismes participatifs afin de protéger les droits des femmes et des adolescentes en matière de procréation, et notamment le droit de vivre à l'abri de la violence.

76. Afin d'assurer la concrétisation des engagements pris en ce qui concerne les droits fondamentaux des femmes et des filles, y compris leurs droits en matière de procréation, le FNUAP encouragera les gouvernements et la société civile à renforcer leurs systèmes de protection. Pour ce faire, il favorisera les initiatives visant au renforcement des capacités et les initiatives en matière de sensibilisation auprès des institutions publiques concernées, du personnel médical et paramédical, des enseignants et des principaux acteurs disposant de l'autorité et du pouvoir de décision nécessaires pour pouvoir s'acquitter de leurs obligations et de leurs responsabilités. Les efforts du FNUAP porteront notamment sur le renforcement des capacités nationales afin d'incorporer les questions relatives à l'égalité des sexes et les droits en matière de procréation dans les mécanismes de protection des droits de l'homme et sur une mobilisation axée sur l'action et la participation active de groupes de femmes et d'organisations intéressées représentant les populations marginalisées ou exclues évoquées plus haut.

Résultat 4 : Élargissement des ripostes face aux violences sexistes, et en particulier à la violence au foyer et aux violences sexuelles grâce à l'amélioration des politiques, la mise en place de systèmes de protection, l'application des lois et la mise en place de services de santé sexuelle et procréative et de prévention du VIH, notamment dans les situations d'urgence et de posturgence.

77. Les interventions du FNUAP, axées sur la lutte contre les violences sexistes, se poursuivront avec des partenaires du système des Nations Unies, dont UNIFEM, et les efforts du Fonds s'intensifieront au niveau des opérations mondiales, régionales et nationales dans le cadre des partenariats interinstitutions existants. Le FNUAP luttera également contre la violence sexiste en sa qualité de coprésident (avec la Division de la promotion de la femme des Nations Unies) du Groupe de travail chargé de donner suite à l'étude approfondie de toutes les formes de violence à l'égard des femmes réalisée par le Secrétaire général. Le FNUAP prêtera son concours aux pays pour qu'ils élargissent les programmes et les stratégies de lutte contre la violence sexiste, en mettant l'accent sur le rôle des programmes de santé sexuelle et procréative dans l'offre de services de dépistage, de soins et d'orientation pour les femmes et les filles qui ont été victimes de maltraitance, notamment dans les situations d'urgence et de posturgence. Dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit, les efforts du FNUAP se poursuivront dans le cadre de l'application de l'Appel à l'action de Bruxelles contre les violences sexuelles dans

les pays en situation de conflit et au-delà, et conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Le Fonds intensifiera également ses efforts de sensibilisation en mettant tout particulièrement l'accent sur les jeunes femmes et les violences sexuelles et mènera une campagne d'information auprès des hommes et des adolescents.

F. Renforcement des capacités nationales

78. L'appui apporté au développement des capacités nationales est la clef de voûte du plan stratégique du FNUAP comme l'indiquent bien les objectifs et résultats évoqués plus haut. Le FNUAP s'inspirera de la déclaration sur le renforcement des capacités élaborée par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) en octobre 2006. La déclaration définit la notion de capacité comme étant l'aptitude des individus, des organisations et de la société dans son ensemble à gérer habilement leurs affaires. Le renforcement des capacités est le processus par lequel les individus, les organisations et la société dans son ensemble libèrent, renforcent, créent, adaptent et conservent leurs capacités au fil du temps.

79. Selon le FNUAP, le renforcement des capacités est à la base même de l'instauration de changements durables au niveau des politiques, des institutions, des connaissances et des compétences de l'homme grâce auxquels le renforcement des capacités nationales devient possible. Parmi les enseignements tirés des tentatives antérieures de renforcement des capacités figurent notamment la nécessité de définir plus clairement le rôle particulier que doit jouer le Fonds dans le renforcement des capacités et la méthodologie d'évaluation de l'impact des stratégies de renforcement des capacités. Le FNUAP élabore donc ses politiques en fonction de la déclaration du GNUD et de directives techniques détaillées sur l'évaluation des capacités, les stratégies et l'évaluation de l'impact du rôle du FNUAP dans le renforcement des capacités. Ces directives deviendront opérationnelles au moment de l'exécution du plan stratégique pour 2008-2011.

80. Le FNUAP œuvrera essentiellement au renforcement des capacités au niveau des pays. Il bénéficiera pour cela de ressources techniques et programmatiques aussi bien régionales qu'internationales. Pour l'essentiel, la contribution du Fonds au renforcement des capacités au niveau national se fera grâce au transfert de connaissances et de compétences aux individus, au renforcement des institutions nationales et à l'appui qu'il apportera aux politiques et aux stratégies nationales. Le Fonds contribuera au renforcement des capacités de ses partenaires, compte tenu des priorités de son plan stratégique. Il concevra un ensemble de produits à réaliser dont les catégories seront fonction des activités des programmes et représenteront une typologie des stratégies de renforcement des capacités. Les résultats du programme de pays, du programme régional et du programme mondial seront regroupés en fonction de cet ensemble de produits à réaliser. Les stratégies de renforcement des capacités qui seront exposées de manière plus détaillée dans la note d'orientation sont indiquées ci-après.

81. *Constitution et utilisation d'une base de connaissances.* Le FNUAP aidera les pays à concevoir et mettre en œuvre des politiques et des programmes reposant sur des observations factuelles et répondant aux besoins locaux. Cette stratégie permet aux partenaires nationaux de créer et de mettre à profit des connaissances présentant un intérêt pour les objectifs et les résultats visés par eux. Elle promeut la capacité de discerner les enseignements tirés et d'identifier les modèles efficaces de

programmes, en s'appuyant sur les indications fournies par les activités pilotes et en formulant des stratégies de transposition à grande échelle. À cela viendra s'ajouter le renforcement du transfert de connaissances Sud-Sud grâce à un appui régional afin de répondre aux besoins des pays bénéficiant de programmes.

82. *Activités de plaidoyer et concertation sur les mesures à prendre.* Cette stratégie vise à renforcer la maîtrise par les pays du Programme d'action de la CIPD et la prise en compte de ce programme, le cas échéant, dans les cadres juridiques, normatifs, les cadres de développement et de dépense ainsi que dans les programmes. Elle vise également à renforcer la capacité des gouvernements, de la société civile et des autres partenaires de promouvoir le Programme d'action de la CIPD. Le FNUAP aidera les pays à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des plans d'action relevant de la CIPD et poursuivant, comme il convient, les objectifs de la CIPD.

83. *Nouer et renforcer les partenariats.* Cette stratégie vise principalement à renforcer les capacités nationales afin de créer des partenariats permettant de mobiliser un appui et des ressources complémentaires en faveur du Programme d'action de la CIPD. L'objectif de cette stratégie est de donner aux pays les moyens d'instaurer des partenariats multisectoriels entre les pouvoirs publics, les institutions régionales, les parlementaires, les universités, les organisations de la société civile, les donateurs, les médias et le secteur privé. Le FNUAP mettra ses ressources techniques et ses experts à la disposition des pays et mobilisera également les compétences externes voulues à la demande des pays de programmes.

84. *Élaboration de systèmes propres à améliorer les résultats.* L'objectif de cette stratégie est de renforcer les capacités des pays à développer et gérer les soins de santé primaires et les produits de santé en matière de procréation afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des soins, ainsi que les services offerts. Le FNUAP renforcera également les capacités institutionnelles à former, motiver et conserver les éléments qualifiés.

VI. Cadre de résultats de gestion

85. Le cadre de résultats de gestion du plan stratégique a été conçu de façon à permettre au FNUAP d'exécuter efficacement les produits attendus aux niveaux mondial, régional et national. L'objectif de ce cadre est de renforcer la capacité de l'organisation à gérer les ressources financières et humaines qui lui ont été confiées et de mettre à profit les mécanismes et outils de planification, de suivi, d'établissement de rapports et de partage des connaissances qui lui permettront d'exécuter ses programmes. Le FNUAP a défini neuf produits en matière de gestion dont il devra répondre. Ces produits dépassent le cadre des questions de gestion purement interne et proclament en quelque sorte la nature des activités de fond que le FNUAP entreprendra afin de maintenir, en l'élargissant, sa capacité de représenter la Conférence internationale sur la population et le développement et d'exécuter des programmes efficaces.

A. Gestion axée sur les résultats

86. L'orientation stratégique du FNUAP tout au long de la mise en œuvre du plan stratégique pour 2008-2011 restera l'application intégrale de la méthode de gestion

axée sur les résultats. Le Fonds a fait des progrès considérables dans ce domaine pendant la période couverte par l'actuel plan de financement pluriannuel (PFP). De nouvelles techniques de gestion axée sur les résultats, de nouveaux mécanismes et outils ont été introduits, parmi lesquels le système de fiche récapitulative de suivi, le système de suivi des retombées du FNUAP, le système Atlas, les plans de gestion des bureaux et le système d'évaluation et d'amélioration des résultats.

Produit 1

Efficacité accrue de la gestion axée sur les résultats

87. Le FNUAP poursuivra ses efforts en vue de renforcer la gestion axée sur les résultats et d'achever son évolution vers une organisation appliquant une gestion axée sur les résultats afin de produire des résultats à tous les niveaux des programmes et de la gestion, tout en veillant à la cohérence et à la synergie des efforts déployés aux différents niveaux. Le Fonds renforcera les capacités en gestion axée sur les résultats du personnel. Il s'y emploiera en ayant recours à des pratiques de gestion très modernes; en renforçant et en améliorant les compétences en matière de gestion et d'encadrement des fonctionnaires occupant des postes clefs grâce à un apprentissage et une formation continus; en gérant mieux les risques et en assurant un suivi des recommandations d'audit et d'évaluation; en actualisant les politiques et les pratiques de gestion, les systèmes informatiques et en améliorant la communication interne entre les unités administratives à tous les niveaux. Ceci assurera une gestion cohérente et améliorera les services d'administration, d'achats et de gestion des ressources humaines et financières, tout en en assurant l'efficacité et la régularité; la rentabilité des interventions du FNUAP s'en trouvera également renforcée du fait de la réduction des coûts de transaction grâce à une programmation commune, à l'utilisation de bureaux communs et à l'externalisation de services.

Produit 2

Assurance d'une exécution de haute qualité du programme du FNUAP axée sur les résultats aux niveaux national, régional et mondial

88. Il est essentiel que le FNUAP soit plus apte à aider les gouvernements à formuler et mettre en œuvre des programmes et à suivre et évaluer l'impact desdits programmes pour ce qui est d'apporter des contributions de haute qualité aux résultats nationaux de développement. Les programmes soutenus par le FNUAP doivent engendrer des changements tangibles et avoir des incidences immédiates. Afin d'assurer des synergies entre les programmes régionaux et les programmes mondiaux, il est nécessaire de leur appliquer les mêmes critères de qualité.

89. À l'échelon mondial, le FNUAP entreprendra notamment de : mettre en œuvre les normes de qualité et d'assurance qualité du GNUD concernant les programmes; d'encourager l'utilisation des systèmes de mise en commun des connaissances et des ressources s'y rapportant par toutes les unités administratives et par tous les bureaux; d'offrir aux programmes un appui technique de qualité; d'offrir à tous les employés du Fonds une formation continue sur les normes et les politiques en matière de qualité et sur l'utilisation des mécanismes et des outils; le FNUAP fera également en sorte que les chefs de département et les personnels de tous niveaux soient tenus responsables de l'application des politiques et des procédures et de l'utilisation des mécanismes; il reconnaîtra par ailleurs le bon usage des politiques, des mécanismes et des outils afin de les récompenser.

90. À l'échelle régionale et nationale, le Fonds s'attachera à améliorer la qualité et l'efficacité des programmes allant dans le sens de la réalisation des priorités nationales de développement dans les domaines d'intervention prioritaires du plan stratégique. Il gèrera ces priorités par le biais de programmes de pays, qui définiront sa contribution aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Les programmes régionaux appuieront et compléteront les programmes de pays en mobilisant les possibilités offertes par la réforme des Nations Unies, et notamment les ressources que peuvent dégager les équipes de directeurs régionaux et les équipes de pays des Nations Unies afin de financer les priorités du pays. Le FNUAP apportera un appui technique au renforcement des capacités nationales, établira des partenariats avec les institutions régionales et les décideurs régionaux, apportera une assistance technique financée par les ressources régionales et encouragera la coopération Sud-Sud.

Produit 3

Le FNUAP garde à son service un personnel capable et motivé

91. La pierre angulaire du FNUAP est son personnel qui doit être à la fois capable et motivé. La capacité du Fonds de s'acquitter de sa tâche avec efficacité et d'obtenir des résultats dans la mise en œuvre de son mandat dépend dans une très large mesure du dévouement et du professionnalisme de son personnel. Le Fonds axera essentiellement ses efforts, à tous les niveaux, sur l'application effective de sa stratégie en matière de ressources humaines. Il visera à affecter rapidement sur des postes vacants les personnels possédant les plus hautes qualités en respectant les principes de compétitivité et de transparence dans le recrutement, la priorité étant accordée aux bureaux de pays; il visera également à retenir les meilleurs éléments en leur offrant davantage de possibilités d'apprentissage, des perspectives de carrière intéressante et des possibilités de mobilité.

92. Pour que le personnel du FNUAP ne se décourage pas et continue à faire preuve de dévouement et d'intégrité, le Fonds reconnaîtra, encouragera et récompensera le mérite, en accordant notamment des primes de rendement. Il s'efforcera de développer le système d'incitations non financières et de lier ces dernières au comportement professionnel de chaque employé. Parallèlement, l'on veillera particulièrement à agir en cas de comportement médiocre en restant dans le cadre du système actuel d'évaluation du comportement professionnel. Les employés dont les résultats ne sont pas satisfaisants et leurs supérieurs hiérarchiques devront convenir de mesures à adopter en matière de gestion et d'apprentissage. L'application de la politique de rotation du FNUAP favorisera l'acquisition par le personnel d'un ensemble crucial de compétences, permettra l'enrichissement de son expérience professionnelle et permettra aux conditions d'emploi du personnel recruté sur le plan international d'être plus équitables.

93. Au niveau national, tout en mettant en place progressivement des bureaux communs et des processus de programmation conjointe par pays, le FNUAP encouragera la participation active d'administrateurs recrutés sur le plan local aux activités et processus des équipes de pays des Nations Unies. Il s'emploiera à attirer et à retenir les meilleurs administrateurs et personnel d'appui technique disponibles qui ont les compétences requises. Il dispensera des cours de formation à ces personnes, leur offrira des perspectives de carrière et des possibilités de promotion, notamment des affectations dans d'autres bureaux nationaux et au siège, ainsi que la participation à des missions techniques conjointes ainsi que des possibilités d'accès

à la fonction publique internationale dans le cadre du FNUAP et du système des Nations Unies en général.

B. Partenariats

94. Pour mettre en œuvre les recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement, il faut mobiliser tous les partenaires potentiels, en particulier les pays du programme. Être un partenaire stratégique signifie pour le FNUAP collaborer en vue d'obtenir, ensemble, à l'échelon national, des résultats, fondés sur des capacités exceptionnelles, des avantages comparatifs et une claire division des responsabilités.

Produit 4

Instauration et expansion de partenariats efficaces assurant la protection et la promotion du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement

95. Le FNUAP mobilisera des appuis pour les gouvernements en favorisant l'établissement de partenariats bilatéraux et multilatéraux avec des groupes de parlementaires, des organisations de la société civile, des groupes religieux et confessionnels, des organisations intergouvernementales, des partenaires au sein du système des Nations Unies, des universités et des partenaires de recherche, des médias, ainsi que des partenaires non traditionnels, notamment le secteur privé. Pour le FNUAP, les partenariats stratégiques permettent de coordonner et de mobiliser l'appui nécessaire à la mise en œuvre des priorités nationales, régionales et mondiales conformément au programme de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le FNUAP participe activement aux activités de l'ONUSIDA et s'engage à donner suite aux recommandations de l'Équipe spéciale mondiale.

96. Au niveau mondial, le FNUAP continuera de mener des activités de sensibilisation, en partenariat avec les États Membres, les ONG et les groupes parlementaires, pour faire connaître et appuyer le programme de la Conférence et les activités du Fonds. Il faut que le FNUAP crée des partenariats régionaux, car les organisations régionales participent de plus en plus à tous les volets de la coopération, de l'assistance humanitaire au développement en passant par le relèvement, la paix et la sécurité. La restructuration du FNUAP renforcera donc les moyens dont il dispose pour établir des partenariats régionaux et mieux appuyer les programmes de pays.

C. Réforme de l'Organisation des Nations Unies

97. Comme indiqué plus haut, la stratégie du FNUAP en ce qui concerne la réforme de l'Organisation des Nations Unies s'inspire des recommandations que l'Assemblée générale a formulées dans sa résolution 59/250 concernant l'examen triennal des activités opérationnelles. Pour le FNUAP, cette réforme permettra de mobiliser des moyens accrus pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les OMD, et l'approche fondée sur la collaboration dans le cadre de la nouvelle réforme devrait accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le

développement et généraliser l'accès à la santé en matière de procréation d'ici à 2015.

Produit 5

Rôle moteur et participation active du FNUAP à la réforme de l'Organisation des Nations Unies

98. En tant que principal acteur dans les activités opérationnelles de l'ONU en faveur du développement au niveau national, le FNUAP met l'accent sur les incidences que la réalisation des programmes aura sur les perspectives de développement des pays partenaires, en tant que principal élément de la mission et de la réforme de l'ONU. Pour atteindre cet objectif, il continuera de mettre en avant le rôle moteur des pays du programme et de leurs priorités dans ce domaine. Il collaborera avec d'autres institutions pour que le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement occupe une place centrale dans le cadre de la programmation commune de l'ONU et soit intégré aux stratégies nationales de développement. Pour le FNUAP, si l'ONU travaille en équipe, programme conjointement et réduit, dans la mesure du possible, les coûts de transaction, elle sera en mesure de mieux aider les pays par une action de développement efficace.

99. Le FNUAP veillera à ce que les directives et les politiques concernant les cadres et instruments de programmation commune, les cadres de développement, les pratiques en matière organisationnelle et les méthodes de gestion du système des coordonnateurs résidents permettent d'assurer la cohérence, la coordination et l'efficacité nécessaires à l'exécution des programmes au niveau des pays. Dans cette optique, le Fonds travaille, à l'échelon mondial, avec les autres organismes du système des Nations Unies dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement, du Comité de coordination des chefs de secrétariat (CCS) des organismes des Nations Unies et du Comité permanent interorganisations pour que la réforme suive son cours et que les changements soient harmonisés et synchronisés dans la région. Le Directeur exécutif du FNUAP, en tant que Président du Comité de haut niveau sur la gestion du CCS pour la période 2006-2007, prendra des initiatives au niveau du système en ce qui concerne les questions relatives à l'harmonisation des systèmes financiers et administratifs. Compte tenu des accords interorganisations, le FNUAP prendra l'initiative dans les domaines où il détient un avantage comparatif. Il veillera à ce que les décisions et accords convenus dans le cadre de la réforme de l'ONU soient mis en œuvre en temps par voie de directives internes relatives aux politiques et aux procédures.

100. Le FNUAP participe activement aux expériences de création de bureaux communs et d'« unité dans l'action » sous la direction unifiée d'un coordonnateur résident aux pouvoirs renforcés parce qu'il est fermement convaincu que les innovations en matière de programmes et d'opérations sont porteuses de promesses et de perspectives. Il s'est pleinement engagé à appuyer ces initiatives pilotes de façon nette et constructive en particulier lorsque les pouvoirs publics des pays considérés y jouent un rôle central. Il partage la vision d'une ONU renforcée s'appuyant sur deux grandes idées : renforcement de l'appui analytique et normatif aux bureaux de pays et activités transfrontières, et regroupement des services et alignement des organismes du système des Nations Unies pour maximiser les synergies. Par conséquent, aux niveaux régional et national, il s'efforcera surtout de mener à bien la réforme concernant la prestation de services sur le terrain

conformément à la résolution 59/250 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal des activités opérationnelles.

D. Responsabilisation et contrôle

101. La responsabilisation est la pierre angulaire de la gestion au FNUAP. Ce dernier rend compte de son action aux États Membres et, par leur entremise, aux populations qu'il dessert en fin de compte. Par conséquent, au plan interne, le personnel et les différents services rendent compte au Directeur exécutif et les uns aux autres pour obtenir des résultats dans le cadre de leur travail. Ainsi, le Directeur exécutif rend compte au Conseil d'administration et au Secrétaire général. Le plan stratégique est le principal cadre qui définit le champ des responsabilités dans l'organisation et devant les principales parties prenantes, en particulier les États Membres.

Produit 6

Meilleure responsabilisation quant aux résultats obtenus à tous les niveaux

102. Le FNUAP joue un rôle important au regard des objectifs et réalisations inscrits dans le plan stratégique. Bien que la réalisation de ces derniers relève d'une responsabilité partagée, il incombe au FNUAP de suivre et de signaler les progrès accomplis à cet égard. Le FNUAP doit collaborer avec les autres partenaires de développement afin que les indicateurs convenus au niveau international pour analyser et suivre la progression vers les objectifs et réalisations du plan stratégique figurent dans les systèmes nationaux de planification, et que les gouvernements reçoivent l'assistance nécessaire pour recueillir, analyser et utiliser les données correspondantes. Faute de disposer des informations que ces indicateurs représentent, les pays ne pourront pas évaluer les progrès qu'ils auront accomplis pour atteindre les objectifs définis par la Conférence internationale sur la population et le développement, qui sont essentiels à la réalisation des OMD.

103. *Responsabilisation à l'échelon national.* Les résultats du programme de pays seront définis au niveau national et reflèteront les priorités nationales et la maîtrise des activités par le pays lui-même, dans le cadre des paramètres globaux que sont les OMD, la Conférence internationale sur la population et le développement et les autres accords issus des conférences mondiales qui se rapportent au mandat, au créneau stratégique, à l'expérience et aux connaissances du FNUAP. Les résultats, déterminés par le processus de programmation de pays, comme l'indique le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, pourront être attribués au gouvernement du pays et à l'équipe de pays des Nations Unie collectivement. En se fondant sur les résultats en matière de développement du plan stratégique du FNUAP, les bureaux de pays choisiront une ou plusieurs réalisations de chacun des trois objectifs afin de déterminer ceux sur lesquels le FNUAP mettra l'accent, en indiquant clairement les produits. Le FNUAP sera pleinement comptable des produits qui doivent bénéficier de son soutien dans les programmes de pays. Il indiquera clairement ces produits dans les documents des programmes de pays, en suivra l'exécution, en rendra compte annuellement et les indiquera également dans les rapports périodiques adressés au Conseil d'administration. Il sera également tenu de faciliter les efforts en vue de rassembler toutes les données importantes nécessaires pour les programmes de pays. En ce qui concerne la *responsabilisation*

aux niveaux régional et mondial, le FNUAP est pleinement comptable des produits figurant dans les programmes régionaux et mondial pour consolider la cohérence régionale et les efforts de développement national. Ces produits figurent dans le document sur le programme mondial et les programmes régionaux qui sera présenté à la deuxième session ordinaire de 2007 du Conseil d'administration (voir DP/FPA/2007/19). Le FNUAP suivra l'état d'avancement de ses produits et en rendra compte au Conseil d'administration.

104. *Responsabilités au regard des résultats en matière de gestion.* Le FNUAP sera directement comptable des produits concernant la gestion. Pour la première fois, depuis l'introduction des fiches récapitulatives de suivi, les directeurs et autres hauts responsables sont comptables, solidairement et individuellement, des produits et de la réalisation des objectifs fixés en matière de gestion dans le plan stratégique. Les divisions et les services au siège ainsi que les bureaux de pays contribueront à l'obtention des résultats attendus en définissant et en appliquant des méthodes claires de gestion, à leurs niveaux respectifs, résultats dont ils seront, avec le personnel, comptables devant le Directeur exécutif et entre eux. Le système des fiches récapitulatives de suivi mis au point actuellement doit permettre de disposer d'un instrument de contrôle de la mise en œuvre des programmes ainsi qu'en matière tant de produits que de gestion à chaque niveau. Tous les produits mondiaux, régionaux et de pays devront être assortis de repères initiaux et d'objectifs (voir également DP/FPA/2007/20 sur le cadre de responsabilisation du FNUAP).

105. *Responsabilisation interne.* En ce qui concerne la responsabilisation au niveau interne, le FNUAP doit faire en sorte que chaque service et fonctionnaire à tous les niveaux de l'organisation soit pleinement comptable de son action et que le plan de gestion du bureau de pays et le système de notation et de valorisation des ressources humaines soient des instruments qui engagent, respectivement, la responsabilité solidaire et la responsabilité individuelle. Les plans de gestion des bureaux sur lesquels les services et les divisions du FNUAP se fondent pour organiser leurs travaux sont des instruments stratégiques permettant d'exécuter les activités de l'organisation. Le système de notation et de valorisation des ressources humaines fait partie intégrante du système de gestion des performances qui permet au personnel de mesurer sa contribution à la réalisation des priorités de l'organisation, et, au FNUAP, de reconnaître les opérations réussies et de remédier aux contre-performances. Le FNUAP accordera en particulier de l'attention aux responsabilités financières et administratives, notamment la présentation à temps des rapports sur la situation financière, les audits, les résultats et la fraude, ainsi que le suivi de la mise en œuvre des mesures correctives. Le cadre de responsabilisation des fonctionnaires et de la direction du FNUAP permet d'évaluer de façon plus fiable les performances et les effets, la direction étant tenue d'évaluer les résultats et de mesurer l'efficacité du FNUAP. Le cadre de responsabilisation de fonctionnaires et de la direction est lié au processus d'assurance de la gestion et s'appuie sur des outils d'évaluation de la gestion et des performances.

106. *Contrôle.* Le FNUAP continuera d'assurer de mener des opérations de contrôle fondées sur le modèle de risque, pour s'assurer de la pertinence des stratégies des programmes, de l'adéquation et de la qualité du suivi et de l'évaluation, de l'efficacité des opérations et de l'adéquation de la gestion des risques afin d'améliorer l'efficacité des performances dans la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2008-2011. La direction du FNUAP étudiera de près la suite donnée aux rapports de contrôle.

E. Viabilité et bonne gestion des ressources

107. Pour que le FNUAP planifie et réalise ses programmes pluriannuels, il lui faut disposer de financements prévisibles et assurés. S'il veut que ses programmes transforment réellement la vie des populations, le FNUAP doit pouvoir les planifier sur le moyen terme, et donc pouvoir les financer durablement. Assurer des services de qualité et mieux faire connaître le FNUAP permet d'obtenir ce financement durable.

Produit 7

Financement durable assuré pour le FNUAP

108. Au niveau mondial, le FNUAP s'emploiera à conserver le nombre actuel de pays contributeurs et de leur demander d'accroître le montant de leur contribution. Il s'efforcera également de disposer d'une base financière plus ciblée et souple en mettant en place des fonds thématiques d'affectation spéciale dans les trois domaines d'intervention prioritaires du plan stratégique. Il établira des directives précises pour le fonctionnement des fonds thématiques. Au total, trois fonds thématiques d'affectation spéciale seront créés. Un système de codage commun sera utilisé pour les principaux fonds d'affectation spéciale et les mécanismes de cofinancement afin d'établir des rapports détaillés sur les thèmes approuvés à l'intention de toutes les sources de financement du FNUAP. Dans toutes les activités de mobilisation de ressources, l'accent sera mis sur le caractère prioritaire des ressources de base, les fonds thématiques n'étant qu'un complément de financement. Conformément aux politiques actuelles, le FNUAP veillera au recouvrement intégral des coûts indirects liés aux fonds d'affectation spéciale et aux mécanismes de cofinancement. Il s'emploiera également à accroître le nombre d'engagements pluriannuels et à diversifier les sources de contributions aux ressources ordinaires pour y inclure les partenariats entre les secteurs public et privé et les fonds y afférents. Les engagements pluriannuels permettront de mieux s'assurer que les fonds thématiques n'aient pas pour effet un prélèvement sur les ressources ordinaires du FNUAP, qui sont essentielles aux opérations du FNUAP et lui permettent de mettre en œuvre une de ses principales activités, la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le cadre intégré des ressources financières du plan stratégique permettra de déterminer le montant des ressources financières globales nécessaires pour la période 2008-2011 et d'indiquer la répartition des ressources entre les programmes de pays, les programmes régionaux et mondial et le budget d'appui biennal.

109. Au niveau régional et à celui des pays, le FNUAP s'emploiera à mobiliser d'autres ressources pour les programmes régionaux et nationaux, en particulier dans les domaines prioritaires qui sont communs aux groupes de pays d'une région donnée. Il continuera de renforcer les moyens dont disposent les bureaux de pays et le personnel intéressé pour mobiliser les ressources locales nécessaires aux programmes de pays, ainsi que les ressources communes qui permettent à l'ONU d'appuyer les plans de développement nationaux. Il collaborera, en particulier, avec les coordonnateurs résidents dans les équipes de pays des Nations Unies pour que les plans de mobilisation des ressources communes et les activités de sensibilisation comprennent les priorités inscrites dans ses principaux domaines d'intervention.

Produit 8**Meilleur usage fait des ressources gérées par le FNUAP**

110. En fin de compte, pour que le FNUAP renforce les capacités nationales dans les pays de programmes, il doit bien gérer ses ressources financières et autres. Au niveau mondial, le FNUAP renforcera les mécanismes internes d'allocation et de répartition, dans les délais, des fonds des programmes et du budget d'appui biennal entre les services du siège et les bureaux de pays, et de répartition rapide des ressources qui n'auront pas été dépensées. Il contrôlera régulièrement les dépenses effectuées et les dépenses prévues pour s'assurer que tous les services dépensent les ressources conformément aux plans de travail. Il surveillera continuellement les dépenses et les engagements comptabilisés dans le système Atlas et tiendra les gestionnaires à tous les niveaux comptables de la réalisation des objectifs fixés en matière de dépense pour obtenir les résultats convenus dans le cadre des programmes. À tous les niveaux, le FNUAP s'emploiera spécifiquement à améliorer la gestion financière et l'exécution des programmes en améliorant le fonctionnement du système Atlas et en appliquant des procédures harmonisées de transfert de fonds au niveau national.

F. Renforcement de l'action sur le terrain

111. Le FNUAP reconnaît que le principal rôle de l'organisation est de répondre aux demandes d'assistance des pays pour contribuer à la mise en œuvre du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement. Bien que son action ait toujours été centrée sur le terrain, il doit s'inspirer de l'expérience acquise pour consacrer plus de ressources aux opérations au niveau des pays afin de jouer le rôle qui lui revient dans un environnement en mutation rapide. Bien qu'il consacre plus de ressources et de personnel aux bureaux de pays, il doit également réorienter les activités de l'organisation à l'échelon régional et mondial pour que les préoccupations des pays se trouvent au centre de la structure, des processus et de la culture de l'organisation et que les décisions en matière de gestion servent les besoins des bureaux de pays et permettent aux représentants de travailler efficacement pour réaliser les priorités nationales, conformément aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

Produit 9**Transformation du FNUAP en une organisation qui privilégie davantage l'action de terrain**

112. Pour obtenir ce résultat, le FNUAP accroîtra le montant des fonds alloués aux programmes de pays, augmentera les ressources humaines et renforcera les capacités des bureaux de pays. Il s'emploiera plus particulièrement à accroître le nombre des administrateurs recrutés sur le plan national et affectera plus de personnel de toute première qualité dans les bureaux de pays en procédant à des recrutements ou des mutations. Il doit réaménager son organigramme pour mieux répondre aux besoins des pays, notamment, en renforçant l'appui au niveau régional. Il s'assurera que le siège est totalement en phase avec les besoins des bureaux de pays. Les méthodes de travail seront redéfinies pour répondre beaucoup mieux aux besoins des pays. Le FNUAP chargera les responsables du siège d'apporter auxdits bureaux, dans les délais, un appui de qualité en matière de gestion dans les domaines de l'administration, des achats et des ressources humaines. Il s'emploiera également à

renforcer une culture institutionnelle qui privilégie les bureaux de pays et encourage l'action sur le terrain.

VII. Cadre intégré de ressources financières

A. Flux de ressources nécessaires pour la réalisation des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement

113. Dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, il fallait 18,5 milliards de dollars en 2005 et 20,5 milliards de dollars en 2010 pour réaliser les éléments chiffrés des programmes de santé en matière de procréation, y compris la planification familiale, la santé maternelle, la prévention des infections sexuellement transmissibles et la lutte contre le VIH/sida, ainsi que la collecte et l'analyse de données de base. Il faudra disposer de ressources supplémentaires pour renforcer les systèmes de santé, les soins obstétricaux d'urgence, le traitement du VIH/sida et les soins correspondants. Le Programme d'action de la Conférence indique également que les deux tiers des ressources nécessaires seraient fournies par les pays eux-mêmes et que le reste proviendrait de ressources externes.

114. En 2005, le montant des ressources mobilisées par les pays en développement était estimé à 17,3 milliards de dollars; en 2004, l'aide fournie par les donateurs a atteint un montant de 5,6 milliards de dollars et devait augmenter en 2005, comme l'avait indiqué la Commission de la population et du développement (voir E/CN.9/2007/5). En 1994, la situation démographique et sanitaire dans le monde était bien différente de celle d'aujourd'hui. À l'époque, le pourcentage des ressources destinées aux activités de prévention du VIH/sida représentait, selon les estimations, environ 8 % de l'aide en matière de population, alors que 54 % des fonds leur ont été consacrés en 2004. L'ONUSIDA a estimé que les ressources mondiales nécessaires à la prévention, au traitement du VIH/sida et aux soins y afférents atteindraient 15 milliards de dollars en 2006, dont 8,4 milliards pour la prévention. Les liens entre le VIH et la santé en matière de sexualité et de procréation doivent être davantage renforcés, car les possibilités qu'offre l'augmentation des fonds disponibles pour la lutte contre le VIH/sida n'ont pas encore été pleinement exploitées.

B. Ressources nécessaires au FNUAP pour la période 2008-2011

115. Le montant des ressources ordinaires du FNUAP a augmenté en moyenne de 6 % par an au cours de la période 2004-2007 du plan de financement pluriannuel (PFP). Pour la période 2004-2007, il est estimé à 1 milliard 470 millions de dollars au titre des ressources ordinaires et à 720 millions de dollars au titre des autres ressources. Il se n'agit là que d'estimations, car le montant définitif pour 2007 n'est pas encore connu. Le montant estimatif des recettes pour la période 2004-2007 en ce qui concerne les ressources ordinaires est, donc, supérieur au montant initialement prévu de 1 milliard 434 millions de dollars, alors que les recettes au titre des autres ressources sont deux fois plus élevées que les prévisions du plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007.

116. Pour la période 2008-2011, le montant total des recettes du FNUAP serait de 2 milliards 595 millions de dollars, dont 1 milliard 795 millions au titre des ressources ordinaires et 500 millions au titre des autres ressources. Le montant prévu au titre des ressources ordinaires est calculé sur la base d'une augmentation annuelle de 4 % en se fondant sur le montant estimatif des contributions en 2007. Ce chiffre comprend également des intérêts estimés à 28 millions de dollars au cours de la période de quatre ans. Les projections de recettes au titre des autres ressources se fondent sur les revenus prévus en 2007, en gardant le même montant au cours de cette période. Au total, 1 milliard 20 millions de dollars seront consacrés aux programmes de pays au cours de la période 2008-2011 couverte par le plan stratégique, soit une augmentation de 28 % par rapport au PFP actuel (2004-2007). Les ressources pour le programme mondial et les programmes régionaux, qui comprennent l'ancien programme multinational et le programme d'assistance technique pour 2008-2011, s'élèveront à 200 millions de dollars. Ce montant traduit en fait une baisse par rapport aux prévisions pour des activités similaires dans le PFP actuel (2004-2007), car le FNUAP s'emploie surtout à accroître les ressources directement affectées aux programmes de pays. Le plan intégré de ressources financières pour la période 2008-2011 fait apparaître une augmentation de la proportion et du montant des ressources affectées aux programmes de pays par rapport au PFP de 2004-2007. Le FNUAP fera tout son possible pour que tout accroissement en termes réels profite surtout aux programmes de pays au cours de la période 2008-2011.

Tableau 1

Ressources approuvées pour 2004-2007 et proposées pour 2008-2011

(En millions de dollars)

	<i>Montants approuvés pour 2004-2007^a</i>	<i>Montants proposés pour 2008-2011</i>
Ressources ordinaires		
Programmes de pays	800	1 020
Programme multinational	155	
Programme consultatif technique	76	
Programme mondial et régional		200
Total, programme	1 031	1 220
Montant net du budget d'appui biennal	357	529
Divers ^b	46	28
Total, budget d'appui biennal et divers	403	557
Dépense non renouvelable ^c		18
Total, ressources ordinaires	1 434	1 795

	<i>Montants approuvés pour 2004-2007^a</i>	<i>Montants proposés pour 2008-2011</i>
Autres ressources		
Programme et autres ressources	320	800
Ensemble des ressources	1 754	2 595

^a Par le Conseil d'administration en juin 2005.

^b Contribution à la réserve opérationnelle, système de planification des ressources, sécurité et Normes comptables internationales du service public (IPSAS).

^c Dépense ponctuelle d'un montant total de 28 millions de dollars, qui sera en partie couverte par un report de ressources de 10 millions de dollars.

117. Le FNUAP continuera de plaider pour un accroissement des ressources de base auprès des membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres donateurs. Certains donateurs ont indiqué que leurs contributions à ces ressources de base continueront d'augmenter au cours des quatre prochaines années. Le FNUAP s'emploie également à créer des fonds d'affectation spéciale thématiques en tant que moyen de mobiliser des ressources supplémentaires afin de couvrir les besoins de pays décrits dans la section relative à la gestion axée sur les résultats, à la rubrique de produit 7.

VIII. Suivi, évaluation et rapports

118. Le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports constituent le socle sur lequel se fonde la responsabilisation du FNUAP à l'égard des États Membres et des peuples qu'ils représentent. Ces éléments critiques de la gestion axée sur les résultats seront reliés aux cadres de responsabilisation du FNUAP aux échelons mondial, régional et de pays. Ces fonctions seront soumises aux règles énoncées dans le *Manuel des politiques et procédures* du FNUAP, conformément aux principes et normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Le *Manuel des politiques et procédures* du FNUAP intègre des outils de suivi harmonisés, tels ceux qui permettent de suivre l'exécution des plans de travail annuels et des plans d'action des programmes de pays, les rapports d'activité réguliers et autres.

A. Suivi

119. Comme il est indiqué dans les descriptifs de bon nombre des produits du plan stratégique, le FNUAP jouera aussi un rôle central dans le renforcement des systèmes nationaux de suivi afin d'aider les gouvernements à surveiller la progression de la mise en œuvre du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le FNUAP élaborera également un plan de suivi et d'évaluation couvrant les programmes de pays et les programmes régionaux et mondial sur la base du plan stratégique et des cadres de résultats en matière de développement et de gestion. Ce plan portera notamment sur le suivi des produits dont le FNUAP est responsable, ainsi que des objectifs et produits du plan stratégique. Toute une série d'outils de suivi interne faciliteront cette tâche, notamment les rapports annuels, les enquêtes auprès des partenaires et le système Atlas. Le FNUAP mettra également à jour sa base de données mondiale pour le suivi

des résultats en matière de programmes et de gestion. Un repère initial sera établi à partir des résultats des rapports annuels et des fiches récapitulatives de suivi de 2007, le repère à l'arrivée étant établi à partir des rapports annuels et fiches récapitulatives de suivi de 2011.

B. Évaluation

120. Le plan de suivi et d'évaluation couvrira les activités à tous les niveaux pour assurer une couverture et une répartition adéquates des domaines fonctionnels et géographiques et l'exécution des opérations dans les délais prescrits. Certaines questions standard figureront dans toutes les missions d'évaluation, de même que les méthodes standard d'évaluation de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience, de l'impact et de la viabilité des domaines d'intervention du FNUAP, tout en faisant place à des variations en fonction de l'axe principal du programme et de l'évaluation considérés. Le système y gagnerait en objectivité et comparabilité et la fiabilité des résultats des évaluations s'en trouverait améliorée. La qualité des rapports d'évaluation sera examinée de près, par sondage et en utilisant les normes d'évaluations minimas.

121. La fonction d'évaluation comportera des évaluations décentralisées des programmes de pays et des programmes régionaux et mondial, ainsi que des évaluations thématiques. Au niveau des pays, des évaluations par produit seront effectuées au cours de la quatrième année du cycle de programmation, conjointement avec l'élaboration du nouveau programme et dans le cadre de l'évaluation du PNUAD. En raison des différences entre les cycles de programmation, les évaluations des résultats des programmes de pays interviendront à différents moments de la période couverte par le plan stratégique. Aux niveaux régional et mondial, outre les évaluations des programmes, le FNUAP procédera à l'évaluation de certains produits du plan stratégique et examinera comment les stratégies ont contribué aux effets de ces produits. Ces évaluations seront organisées au cours des troisième et quatrième années de mise en œuvre du plan stratégique.

122. Le FNUAP fera un effort particulier pour améliorer la qualité de ses évaluations. L'examen de la politique d'évaluation permettra de répartir clairement les rôles et les responsabilités en matière d'évaluation entre les différents services du FNUAP et ces fonctions d'évaluation seront intégrées aux mandats respectifs desdits services. Les divisions géographiques du FNUAP joueront un rôle capital dans le suivi et l'évaluation au niveau des pays et au niveau régional afin d'assurer une plus grande responsabilisation quant aux résultats escomptés sur le plan des programmes et de la gestion. Des fonctionnaires chargés du suivi et de l'évaluation seront affectés aux bureaux extérieurs afin de disposer de moyens accrus d'aider les bureaux de pays au niveau de la conception des programmes et des méthodes. Les bases de données d'évaluation comporteront des outils pratiques ainsi que des descriptifs de bonnes pratiques, des résumés et rapports d'évaluation et des liens vers d'autres sites Web utiles afin de renforcer les capacités des cadres et du reste du personnel du FNUAP.

C. Rapports

123. La fréquence et la procédure d'établissement de rapports dans le cadre du plan de financement pluriannuel en cours ont fait la preuve de leur efficacité en termes de

temps de travail et de coûts ainsi que leur efficacité sur le plan de l'information des États Membres et de la responsabilisation du Fonds. Conformément à la pratique actuelle, le FNUAP soumettra des rapports détaillés sur la mise en œuvre du plan stratégique 2008-2011 au Conseil d'administration à ses sessions annuelles de 2009 et 2011. Les rapports annuels que le Directeur exécutif présentera au Conseil en 2008 et 2010 récapituleront l'ensemble des progrès réalisés et les principales tendances relevées. Les rapports détaillés sur le plan stratégique contiendront une analyse et une synthèse des données relatives aux résultats des programmes et de l'organisation recueillis au niveau des bureaux de pays et des unités du siège et hors siège.

124. Le FNUAP continuera de chercher à améliorer les rapports sur les résultats afin qu'ils correspondent aux besoins des parties prenantes, en particulier les pays de programme. Des données initiales et finales permettant d'établir des indicateurs choisis avec soin, assortis de cibles réalistes, sont indispensables pour une amélioration du suivi et des rapports. Le FNUAP continuera d'utiliser les sources internationales de données standard pour suivre les indicateurs d'objectifs et certains indicateurs de résultats dans le cadre des objectifs et cibles établis lors des conférences et accords internationaux pertinents. Le FNUAP rendra compte des tendances qui se dégagent des résultats du plan stratégique, en utilisant des séries d'indicateurs communs, afin de permettre l'analyse technique et la comparaison entre pays et régions. En surveillant les évolutions au niveau des résultats, le FNUAP sera en mesure d'engager les actions nécessaires en coopération avec ses partenaires si l'évolution d'un résultat dénote une stagnation ou une détérioration. Le FNUAP rendra compte également de l'efficacité et de la pertinence de ses stratégies de renforcement des capacités en procédant à des enquêtes auprès des partenaires qui seront effectuées en 2008 pour les données initiales, et en 2011 pour le plan stratégique et les données finales. Le système Atlas permettra de rendre compte des investissements de programme par une combinaison de stratégies portant sur les domaines d'intervention inscrits dans le plan stratégique et de stratégies de développement des capacités, notamment grâce à un ensemble de référence de produits et d'indicateurs.

125. Les résultats en matière de gestion du plan stratégique constituent le cadre de responsabilisation en matière de performance de l'organisation à tous les niveaux et pour l'établissement du budget biennal axé sur les résultats. Le FNUAP rendra compte de l'état d'avancement des résultats en matière de gestion inscrits dans le plan stratégique et examinera l'utilité du recours aux fiches récapitulatives pour suivre l'état de réalisation des produits des programmes mondial, régionaux et de pays dont le Fonds est comptable.

IX. Mise en œuvre et gestion du plan stratégique

126. Le plan stratégique fournit le cadre de référence général de tous les programmes du FNUAP et c'est par le biais des programmes menés au niveau des pays et appuyés par les programmes régionaux et mondial que le plan stratégique est mis en œuvre.

A. Au niveau des pays

127. Pendant la première année de mise en œuvre du plan stratégique, tous les programmes de pays qui auront été approuvés avant l'approbation du plan stratégique seront alignés sur les objectifs et produits convenus. Le FNUAP actualisera les outils et directives existants à l'intention des bureaux de pays afin de faciliter l'application concrète du plan stratégique au niveau des pays. Aucune répercussion majeure sur les programmes de pays n'est envisagée, en ce sens que les domaines d'intervention définis par le cadre de résultats en matière de développement dans le plan stratégique n'ont pas fondamentalement changé par rapport au plan de financement pluriannuel actuel. Les résultats nationaux dont le FNUAP soutient la réalisation par le biais du PNUAD ne seront pas touchés mais un lien sera établi avec les produits correspondants du cadre de résultats en matière de développement dans le plan stratégique. Les programmes de pays sont censés être reliés non pas à tous les produits mais à ceux qui, dans le programme de pays, soutiennent les réalisations du PNUAD. Cela étant, tous les programmes de pays sont actuellement reliés aux trois objectifs du plan stratégique et ce lien doit en principe être maintenu. Il faudra mettre à jour le système Atlas en fonction des nouveaux cadres de résultats du plan stratégique et les agents du FNUAP devraient être initiés à son utilisation. Comme on l'a déjà vu, le FNUAP compte qu'au milieu de 2008 il aura aligné sur le plan stratégique tous les programmes de pays déjà approuvés. Il sera alors possible d'établir un bilan complet de la manière dont les ressources sont reliées aux divers produits pour l'ensemble de l'organisation, dans les différents programmes de pays, régionaux et mondial, en soutien à ce plan stratégique.

B. Aux niveaux mondial et régional

128. Pour la première fois, le FNUAP est en train d'élaborer des programmes pour chaque région, assortis de produits spécifiques, qui visent tous à faciliter la mise en place d'un nouveau système d'appui aux pays. Ces programmes régionaux :

- a) donneront aux pays les moyens d'incorporer les priorités et cibles relatives à la Conférence internationale sur la population et le développement et aux OMD dans les cadres nationaux de développement. Ces cadres revêtent une importance capitale pour la mise en œuvre du programme de la CIPD et la réalisation des OMD et pourront compter sur un soutien régional pour des activités de renforcement des capacités nationales;
- b) viseront à mobiliser aux niveaux mondial, régional et local les possibilités offertes par la réforme de l'ONU, notamment les ressources disponibles par le biais des équipes de déploiement rapide, des équipes de pays des Nations Unies et de la réserve commune de compétences et de connaissances des Nations Unies, pour un soutien efficace au renforcement des capacités nationales;
- c) aideront au renforcement des capacités nationales par la coopération Sud-Sud, que le FNUAP considère comme étant une modalité efficace de constitution de capacités nationales viables. Le FNUAP redoublera d'efforts pour faire en sorte que les ressources régionales et interrégionales servent à faciliter l'utilisation des connaissances, des enseignements et des expériences Sud-Sud; et
- d) serviront à mobiliser les ressources techniques et réseaux institutionnels mondiaux et régionaux et apporteront aux pays qui le demandent un programme intégré et un appui technique élaborés au niveau régional. Le programme mondial a pour objet d'aider à placer la Conférence internationale sur la population et le développement dans tous

les cadres mondiaux, par une action de plaidoyer forte; à exploiter les connaissances de pointe; et à aider au développement d'institutions et de réseaux de compétences en appui à la Conférence, s'agissant, en particulier des enjeux qui commencent à voir le jour. Le programme mondial permettra aussi de renforcer et de faciliter les transferts de connaissances et le soutien sur le plan des capacités dans un cadre Nord-Sud.

C. Organigramme

129. Le plan stratégique exige une nette reconfiguration de la manière dont l'Organisation soutient les pays, ainsi que des ajustements à son organigramme, si l'on veut que les programmes de pays tirent pleinement parti des programmes régionaux et mondial. Le Conseil d'administration a déjà relevé ce défi en prenant, à sa session annuelle de juin 2007, la décision de modifier son organigramme en conséquence. Pour être une organisation fortement axée sur les activités de terrain, il est essentiel que le FNUAP renforce ses bureaux extérieurs et consacre davantage de ressources aux pays, tout en leur fournissant un appui programmatique, stratégique et technique externe, en fonction de leurs besoins replacés dans le contexte régional. Cette démarche est conforme à la résolution 59/250 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement, qui posent un cadre global dans lequel le système des Nations Unies doit replacer la question de l'efficacité. À propos des coûts de transaction, de l'efficacité et des dimensions régionales, la résolution demande expressément aux organismes du système des Nations Unies qui s'occupent du développement, entre autres, d'harmoniser leurs structures régionales d'appui technique et leurs bureaux régionaux, y compris s'agissant de la portée de leur présence régionale.

130. Il est essentiel que le FNUAP remanie son organigramme afin de mettre le maximum de ses possibilités au service de la mise en œuvre du plan stratégique à chaque niveau de l'organisation. Cette restructuration procède principalement du souci de voir le FNUAP renforcer ses bureaux de pays et augmenter les fonds consacrés aux programmes de pays. Ceci implique un relèvement des plafonds de programmation des pays, en particulier pour ceux classés dans la catégorie A du système d'allocation des ressources, et un certain renforcement des effectifs des bureaux de pays pour mettre davantage l'accent sur la qualité des contributions aux autorités nationales et aux équipes de pays des Nations Unies. Une seconde considération a trait au déplacement des divisions géographiques du siège vers les régions pour s'aligner sur la pratique d'autres organismes des Nations Unies, intégrer l'appui programmatique et technique aux pays, harmoniser le soutien technique et développer de fortes capacités Sud-Sud. Ces modifications permettront de mettre à la disposition des pays un appui technique plus conséquent dans les domaines touchant la mise en œuvre du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement. Les pays tireront parti de cette infrastructure pour renforcer leurs capacités touchant toutes les phases de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. Le FNUAP doit être en mesure de soutenir plus efficacement les équipes de déploiement rapide, d'apporter un appui plus cohérent aux pays et aux institutions régionales, qui jouent un rôle de plus en plus important dans l'élaboration des normes et plans régionaux portant sur les questions relatives à la Conférence. Le FNUAP conservera une capacité technique de base aux niveaux

mondial et régional pour concevoir et exploiter des réseaux régionaux destinés à pourvoir aux besoins des pays.

131. Pour atteindre ces objectifs et résultats stratégiques, le FNUAP doit accomplir les fonctions de haut niveau essentielles décrites plus haut, dans la section sur les orientations stratégiques. Ces fonctions portent, notamment, sur le développement des capacités nationales; l'appui effectif et efficace aux bureaux de pays du FNUAP et aux équipes de pays des Nations Unies, sur leur demande; au positionnement stratégique de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et à celui des pays; l'instauration de partenariats multisectoriels propres à renforcer le programme de la Conférence; la collaboration au sein du système des Nations Unies; la gestion des connaissances; et la gestion axée sur les résultats. Partant de ces fonctions de haut niveau, le FNUAP a analysé les atouts et les déficiences de son organigramme actuel à tous les niveaux – mondial, régional et de pays – et a formulé et analysé diverses autres possibilités d'organigrammes, sur la base de critères précis. Le résultat auquel ce processus a abouti est présenté dans un document distinct consacré à l'examen de l'organigramme du FNUAP (voir DP/FPA/2007/16), qui servira de guide pour identifier l'organigramme le plus approprié pour que le FNUAP puisse atteindre ses objectifs et résultats, tels qu'approuvés par le Conseil d'administration.

X. Éléments de décision

132. Le Conseil d'administration voudra peut-être :

a) ***Prendre note du rapport sur le « Plan stratégique du FNUAP pour 2008-2011 : accélérer l'application par les pays du Programme d'action de la CIPD » (DP/FPA/2007/17) et se féliciter de ce plan stratégique en tant qu'outil essentiel pour orienter l'action du FNUAP en faveur des pays qui mettent en œuvre le programme d'action de la CIPD et les mesures clefs définies lors de la CIPD+5 et pour promouvoir les objectifs du Millénaire pour le développement;***

b) ***Faire sien le plan stratégique pour 2008-2011, tel qu'il figure dans le rapport (DP/FPA/2007/17), ainsi que l'accent mis sur les résultats dans les trois domaines de la population et du développement, de la santé et des droits en matière de procréation et de l'égalité des sexes en vue de réaliser les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;***

c) ***Affirmer que le plan stratégique pour 2008-2011 doit servir de principal document d'orientation du Fonds pour la programmation et la gestion des programmes et la définition des responsabilités y afférentes pour la période 2008-2011;***

d) ***Se féliciter du renforcement de l'appui au développement national et souligner qu'il importe de continuer d'améliorer cet appui en mettant l'accent sur le développement des capacités et la maîtrise nationale des programmes par les pays eux-mêmes;***

e) ***Noter que le FNUAP met davantage l'accent sur la gestion axée sur les résultats et la responsabilisation et encourager le Fonds à continuer de renforcer cette démarche dans le plan stratégique pour 2008-2011 et à***

collaborer avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies pour harmoniser leurs approches de la gestion axée sur les résultats;

f) *Approuver* le cadre intégré de gestion des ressources financières pour 2008-2011 figurant dans le présent rapport (DP/FPA/2007/17) et encourager tous les pays à aider le FNUAP à atteindre le montant total retenu pour les ressources ordinaires et autres ressources pour la période 2008-2011, y compris par des annonces de contributions pluriannuelles;

g) *Souligner* l'importance des ressources ordinaires pour la bonne mise en œuvre du plan stratégique et encourager les pays à accroître leurs contributions aux ressources ordinaires du FNUAP;

h) *Apprécier* le processus consultatif transparent et participatif engagé par le FNUAP pour élaborer le nouveau plan stratégique et pour y intégrer les orientations et avis fournis par le Conseil d'administration.

Annexe A

Cadre de résultats en matière de développement

Domaine d'intervention : population et développement

<i>Objectif</i>	<i>Indicateurs relatifs aux objectifs^a</i>	<i>Niveau de référence^c</i>	<i>Année</i>
Objectif 1. Utilisation systématique des analyses de la dynamique démographique pour faire en sorte que les investissements accrus dans les programmes portant sur l'égalité des sexes, le développement de la jeunesse, la santé en matière de procréation et la lutte contre le VIH/sida contribuent à améliorer la qualité de la vie, à réaliser le développement durable et à faire reculer la pauvreté	Espérance de vie à la naissance ^d	66 (femmes) 63 (hommes)	2000- 2005
	Taux de dépendance liée à l'âge	49 % (enfants) 9 % (personnes âgées)	2005
	Population vivant avec moins de 1 dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPP) ^e	19 % (2002) ^f	2004
	Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans ^e	14 % (monde)	2005
	Taux d'alphabétisation des jeunes âgés de 15 à 24 ans ^{e,g}	80 % (femmes) 89 % (hommes)	2000- 2004
<i>Réalisation</i>	<i>Indicateurs de réalisation^b</i>	<i>Niveau de référence^c</i>	<i>Année</i>
1.1 Intégration de la dynamique de la population et ses liens avec l'égalité des sexes, la santé en matière de sexualité et de procréation et le VIH/sida aux politiques publiques, aux plans de réduction de la pauvreté et aux plans de dépenses	Proportion de pays dont les plans nationaux de développement et les stratégies de lutte contre la pauvreté incorporent la dynamique de la population, la santé en matière de procréation, le VIH/sida et l'égalité des sexes	* 67 % des DSRP incorporaient la santé en matière de procréation (N=27); * 74 % pour l'égalité des sexes (N=30)	2004- 2006
	Ressources allouées aux activités CIPD	* 20,1 milliards de dollars (2004)	2005
1.2 Intégration des droits et besoins multisectoriels des jeunes aux politiques publiques, aux plans de réduction de la pauvreté et aux plans de dépenses, en tirant parti du dividende démographique	Proportion de pays qui essaient de pourvoir aux besoins multisectoriels des jeunes dans le cadre de leurs stratégies pour la réduction de la pauvreté	À établir	2007
	Proportion de programmes de DDR et de transition postconflit qui prennent en compte les besoins des jeunes	À établir	2007
1.3 Données sur la dynamique de la population, l'égalité des sexes, la jeunesse, la santé en matière de sexualité et de procréation et le VIH/sida disponibles, analysées et utilisées aux échelons national et infranational pour élaborer des politiques et programmes et suivre leur mise en œuvre	Proportion de pays ayant achevé leur cycle de recensement de la population et du logement de 2010	111 pays prévus	2005- 2010
	Davantage de données disponibles sur les questions relatives à la CIPD grâce aux enquêtes thématiques sur les ménages	À établir	2007
	Données ventilées provenant des bases de données nationales et infranationales utilisées pour ancrer dans les faits la prise des décisions et le suivi du plan national de développement	À établir	2007
1.4 Intégration des questions de population qui commencent à se poser – en particulier les migrations, l'urbanisation, l'évolution de la pyramide des âges (passage à l'âge adulte/vieillesse) et la population et le développement – aux programmes de développement élaborés aux niveaux mondial, régional et national	Résultats des études sur les questions de population qui commencent à se poser repris dans les plans de développement nationaux et les stratégies de lutte contre la pauvreté	À établir	2007

Domaine d'intervention : santé et droits en matière de procréation

<i>Objectif</i>	<i>Indicateurs relatifs aux objectifs^a</i>	<i>Niveau de référence^c</i>	<i>Année</i>
Objectif 2. Accès universel à la santé en matière de procréation d'ici à 2015 et accès universel à une prévention complète du VIH d'ici à 2010, l'objectif étant d'améliorer la qualité de la vie	Taux de fécondité des adolescentes	60 ‰	2000-2005
	Besoins non satisfaits en planification de la famille ^g	20 ‰	2000-2005
	Taux de mortalité maternelle ^{d, e}	450 pour 100 000 naissances vivantes	2000
	Prévention du VIH ^e	1,1 ‰ chez les adultes, total	2005
<i>Réalisation</i>	<i>Indicateurs de réalisation^b</i>	<i>Niveau de référence^c</i>	<i>Année</i>
2.1 Promotion des droits en matière de procréation et de la demande de santé en matière de sexualité et de procréation (SSP) et intégration de l'ensemble essentiel de meures de SSP, notamment les produits et personnels de santé, aux politiques publiques de développement et aux cadres d'action humanitaire, et renforcement du suivi de leur mise en œuvre	Proportion de pays dont les plans de développement national consacrent des ressources à un ensemble essentiel de meures de santé en matière de sexualité et de procréation	À établir	2007
	Proportion de crises humanitaires et de situations postconflits dans lesquelles l'ensemble minimal de services initiaux a été fourni et utilisé	À établir	2007
	Proportion de l'aide consacrée à la SSP et aux droits en matière de procréation dans le total de l'APD et de l'aide humanitaire	À établir	2007
	Demande de planification de la famille	62 ‰ (N=59)	2000-2005
2.2 Accroissement de l'accès à des services de santé maternelle de qualité et du recours à ces services afin de réduire la mortalité et la morbidité maternelles, notamment par la prévention des avortements non médicalisés et la prise en charge de leurs complications	Proportion de naissances assistées par du personnel qualifié ^{e, g}	57 ‰	2006
	Proportion de césariennes sur le total des naissances	35 ‰ des pays de programme en dessous du taux recommandé (N=68)	2004-2006
2.3 Accroissement de l'accès des individus et des couples à des services de planification de la famille volontaires et de qualité et de l'utilisation de ces services en fonction du nombre d'enfants désiré	Taux de prévalence de la contraception – méthodes modernes	53 ‰	2005
	Proportion de points de prestation de services proposant au moins trois méthodes modernes de contraception	* 34 ‰	2004-2006
	Pourcentage de points de prestation de services proposant au moins trois services de soins de santé en matière de procréation ^g	* 50 ‰	2007
	Proportion de pays où la planification de la famille est incluse dans les protocoles relatifs à l'offre de soins post-partum et postavortement	À établir	2007
2.4 Accroissement de la demande, de l'accès et de l'utilisation concernant des services de qualité de prévention du VIH et des IST, en particulier pour les femmes, les jeunes et autres groupes vulnérables, y compris les populations dont la situation humanitaire est préoccupante	Pourcentage de jeunes femmes et hommes âgés de 15 à 24 ans qui, tout à la fois, identifient correctement les moyens de prévenir la transmission sexuelle du VIH et rejettent les idées fausses les plus répandues sur la transmission du VIH	33 ‰ (hommes) (N=16) 20 ‰ (femmes) (N=17)	2000-2005

Réalisation	Indicateurs de réalisation ^b	Niveau de référence ^c	Année
	Taux d'utilisation de préservatifs lors du dernier rapport sexuel à haut risque ^{e, g}	56 % (N=16)	2000-2005
	Pourcentage des populations les plus à risque touchées par les programmes de prévention du VIH	À établir	2007
	Pourcentage de femmes enceintes séropositives ayant reçu des antirétroviraux pour réduire le risque de transmission mère-enfant	11 %	2006
2.5 Accès des jeunes à des services de SSP et de prévention du VIH et de la violence sexiste et initiation aux réalités liées à la SSP en tenant compte des besoins des deux sexes dans le cadre d'une stratégie globale et multisectorielle de développement des jeunes	Proportion de pays qui proposent un ensemble de services essentiels aux jeunes, y compris ceux des groupes marginalisés et exclus	À établir	2007
	Proportion de pays où les programmes du cycle secondaire comprennent des cours de SSP et de prévention du VIH axés sur l'égalité des sexes et l'acquisition des compétences nécessaires dans la vie quotidienne	* 37 pays de programme où 60 % ou plus des établissements secondaires ont adopté des programmes de santé en matière de procréation	2007

Domaine d'intervention : égalité entre les sexes

Objectif	Indicateurs relatifs aux objectifs ^a	Niveau de référence ^c	Année
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et donner aux femmes et aux adolescentes les moyens d'exercer leurs droits, en particulier leurs droits en matière de procréation, et de vivre à l'abri de la discrimination et de la violence	Taux de fécondité des adolescentes	60 ‰	2000-2005
	Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire ^{e, g}	94 % (primaire) 92 % (secondaire)	2004
	Proportion de femmes ayant subi des violences familiales/sexuelles	16 pays de programme disposant de données de référence	2000-2005
Réalisation	Indicateurs de réalisation ^b	Niveau de référence ^c	Année
3.1 Égalité des sexes et droits fondamentaux des femmes et des adolescentes, en particulier les droits en matière de procréation, intégrés aux politiques nationales, aux cadres de développement et aux lois	Augmentation du nombre de lois qui intègrent les droits en matière de procréation des femmes et des adolescentes, y compris en situation d'urgence et de postconflit	À établir	2007
	Nombre de pays qui appliquent/ont respecté des politiques et lois conformes à la résolution 1325 (2007) du Conseil de sécurité dans les situations de conflit et de postconflit	À établir	2007
	Droits en matière de procréation incorporés au système d'établissement des rapports au titre de la Convention contre la discrimination à l'égard des femmes et rapports connexes	À établir	2007
3.2 Promotion de l'égalité des sexes, des droits en matière de procréation et de l'autonomisation des femmes et des adolescentes par la création d'un environnement socioculturel favorable à la participation des hommes et élimination des pratiques néfastes	Taux de prévalence des mutilations/ablations génitales féminines	58 % (N=15)	2000-2005
	Pourcentage de femmes qui prennent seules ou conjointement avec leur mari/partenaire/autre personne les décisions concernant leurs soins de santé	64 % (mariées/en couple) (N=35) 49 % (non mariées) (N=31)	2000-2005

<i>Réalisation</i>	<i>Indicateurs de réalisation^b</i>	<i>Niveau de référence^c</i>	<i>Année</i>
3.3 Système de protection des droits de l'homme (y compris les conseils nationaux des droits de l'homme, les médiateurs et les mécanismes de règlement des conflits) et mécanismes participatifs renforcés afin de protéger les droits en matière de procréation des femmes et des adolescentes, notamment le droit d'être à l'abri de la violence	Proportion de pays où les droits en matière de procréation sont incorporés aux systèmes nationaux de protection des droits de l'homme	À établir	2007
	Nombre de pays où des partenariats de la société civile s'emploient activement à promouvoir l'inclusion de la santé en matière de procréation, de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles et des droits en matière de procréation dans les systèmes de protection des droits de l'homme	* 95 pays de programme où des partenariats existent ou sont en train d'être créés	2007
3.4 Élargissement des ripostes face à la violence sexiste, en particulier la violence familiale et sexuelle, par des meilleures politiques, des systèmes de protection, l'application effective des lois et les services de SSP et de prévention du VIH dans les situations d'urgence et de posturgence	Existence de mécanismes nationaux et infranationaux de surveillance et de réduction de la violence sexiste	* 91 pays de programme dotés d'un tel mécanisme	2007
	Proportion de pays ayant inclus la question de la violence sexiste dans la formation préalable et en cours d'emploi des prestataires de services de santé	À établir	2007

^a Les niveaux de référence pour les indicateurs d'objectif correspondent à ceux des régions les moins développées.

^b Les niveaux de référence pour les indicateurs de réalisation correspondent à ceux des pays de programme du FNUAP/régions les moins avancées.

^c Les données seront rassemblées par le biais du système d'établissement des rapports annuels de 2007 et auprès d'autres sources, puis ventilées autant que faire se peut par âge, sexe, région et groupe cible.

^d Indicateur CIPD.

^e Indicateur OMD.

^f Pays développés, tels que définis par la Banque mondiale.

^g Indicateur CIPD+5.

* Les données de référence seront affinées sur la base du rapport annuel de 2007.

N. B. : Dans l'annexe A, « N » désigne la taille de l'échantillon.

Annexe B

Cadre de résultats en matière de gestion

<i>Résultats</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Niveau de référence*</i>
Produit 1 Efficacité accrue de la gestion axée sur les résultats	Pourcentage du budget d'appui biennal brut par rapport aux recettes ne dépassant pas le seuil approuvé par le Conseil d'administration pour un exercice biennal donné	16 %
	Nombre de résultats en matière de gestion inscrits dans le plan stratégique qui atteignent ou sont près d'atteindre les cibles annuelles	À établir
Produit 2 Assurance d'une exécution de haute qualité du programme du FNUAP axée sur les résultats aux niveaux national, régional et mondial	Report de ressources des programmes de pays, régionaux et mondial ne dépassant le seuil de 10 %	8,7 %
	Nombre de programmes de pays, régionaux et mondial examinés et jugés conformes aux normes d'assurance de la qualité	À établir
	Nombre d'initiatives Sud-Sud fournissant des connaissances, de l'apprentissage et de la formation	À établir
Produit 3 Le FNUAP garde à son service un personnel capable et motivé	Pourcentage de personnel satisfait de son travail et ayant la motivation nécessaire pour réussir, par enquête	76 % sont satisfaits de leur emploi, 86 % sont motivés pour assurer le succès du FNUAP
	Nombre de dossiers ouverts par le Bureau du Médiateur à la demande de membres du personnel	38
Produit 4 Instauration et expansion de partenariats efficaces assurant la protection et la promotion du programme de la CIPD	Pourcentage de parties prenantes qui considèrent le FNUAP comme un partenaire de confiance	À établir
	Note accordée à l'efficacité du partenariat du FNUAP dans l'évaluation interne annuelle des partenariats	À établir
Produit 5 Rôle moteur et participation active du FNUAP à la réforme de l'ONU	Pourcentage de priorités clefs du FNUAP pour la réforme de l'ONU rendues effectivement opérationnelles par le biais des mécanismes de coordination interorganisations (CCS/GNUD/Comité permanent interorganisations)	À établir
	Note moyenne de compétence des représentants du FNUAP membres des équipes de pays des Nations Unies	Données de 2006 du GNUD prises comme référence, à partir d'un projet pilote
Produit 6 Meilleure responsabilisation quant aux résultats obtenus à tous les niveaux	Analyse des questions de responsabilisation et compte rendu de cette analyse dans le rapport annuel du Directeur exécutif au Conseil d'administration	Rapport du FNUAP sur la responsabilisation intégré au système d'établissement des rapports du Plan de financement pluriannuel
	Décisions/déclarations du Conseil d'administration sur les questions relatives à la responsabilisation au FNUAP	Déclarations du Conseil d'administration de 2006 sur les questions de responsabilisation (référence : par. 77 du rapport de la première session ordinaire de 2007)

<i>Résultats</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Niveau de référence*</i>
Produit 7 Financement durable assuré pour le FNUAP	Pourcentage de donateurs (contributions égales ou supérieures à 1 million de dollars des États-Unis) qui ont maintenu ou accru leurs contributions aux ressources de base en monnaie nationale par rapport à l'année précédente	89 % (16 sur 18)
	Pourcentage de fonds mobilisés par rapport à l'objectif annuel de financement du plan stratégique	106 % (389,3 millions de dollars mobilisés contre 366 millions de dollars prévus pour 2006)
Produit 8 Meilleur usage fait des ressources gérées par le FNUAP	Pourcentage des dépenses de programme couvertes par les ressources de base et autres ressources par rapport aux ressources disponibles à la fin du troisième trimestre, le niveau de référence étant de 70 %	Taux d'exécution : ressources de base – 58,2 % Autres ressources – 48,1 %
	Répartition des ressources entre les programmes mondial, régionaux et de pays conforme au cadre intégré de gestion des ressources du plan stratégique, version révisée IRD 2004-07 (programmes de pays – 56 %; programmes mondial et régionaux – 11 %)	Programmes de pays – 54,2 %, Programmes mondial et régionaux – 10,8 %
Produit 9 Transformation du FNUAP en une organisation qui privilégie davantage l'action de terrain	Pourcentage du total des postes du budget d'appui biennal créés dans les bureaux extérieurs	77,2 %
	Pourcentage des répondants aux enquêtes auprès des partenaires qui considèrent que la présence du FNUAP au niveau des pays est suffisante pour une exécution efficace et de qualité des programmes	À établir

* Pour le suivi et la publication des indicateurs relatifs aux produits en matière de gestion, le FNUAP prendra comme référence les données de 2007. Les données de référence indiquées dans le tableau ci-dessus correspondent aux dernières données disponibles pour 2006, à titre d'exemple des données dont dispose le FNUAP.